

ORGNAC-SUR-VÉZÈRE

BULLETIN MUNICIPAL



Orgnac-sur-Vézère : Chute du ruisseau de la Fontaine au bourg

N° 20
Janvier 2015

SOMMAIRE

LA VIE COMMUNALE

Le Mot du Maire	1
Etat civil 2014	3
Réalisations 2014	4
Tarifs communaux 2015	5
Le Centre Communal d'Action Social	6
Informations pratiques	8
Arrêté du maire relatif à la circulation et à la divagation des chiens	10
Calendrier des manifestations	12
Reportage photos sur les animations communales	13
Les nouveaux livres des auteurs Orgnacois	15

EXPRESSION LIBRE

ORGNAC et la Guerre de 1914-1918	16
Le monument aux morts	22
Evolution de la population dans la commune	24

LES RECENSEMENTS

Le recensement de la population	25
Le recensement militaire	26

LA VIE ASSOCIATIVE

Club Athlétique Orgnacois	27
Club Orgnac Amitié	29
Le Comité des Fêtes	31
Section des ACPG-CATM ORGNAC/VEZERE	32
Société de Chasse Communale	34
Société de Chasse ORGNAC – PROPRIETAIRES	35
Les Amis de l'Eglise Saint-Martial d'ORGNAC/VEZERE	36
Familles Rurales de la Région de VOUTEZAC	38
Association Pays d'Art et d'Histoire «Vézère Ardoise »	40

LES SERVICES EXTERIEURS

L'Instance de Coordination de l'Autonomie du Canton de VIGEOIS	41
Relais accueil petite enfance	43
Permanence assistante sociale	44
Prévention des cambriolages	45

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus de réunions	47
--------------------------------	----

Le mot du maire

En ce début d'année 2015, l'équipe municipale se joint à moi pour vous offrir nos meilleurs vœux de bonheur et de bonne santé.

L'année 2014 est désormais derrière nous. Il faut admettre que nous vivons une période qui génère du pessimisme. La collectivité que nous sommes n'échappe pas à cette ambiance que vient alimenter l'annonce de budgets restreints et de la baisse des dotations financières.

La réduction de l'aide financière publique va nous obliger dès à présent à faire aussi bien avec moins de moyens.

Nous pourrons répondre à cette attente en focalisant notre attention sur toutes les opportunités d'aides qui pourront nous être proposées par l'Etat, le Conseil Général de la Corrèze, voire le Conseil Régional.

En suivant cette démarche nous espérons une véritable solidarité territoriale de notre nouvelle Communauté de Communes du Pays d'Uzerche pour l'accompagnement de projets spécifiques de communes rurales à faible démographie, comme la nôtre.

En un mot, nous devons ensemble nous inscrire dans une dynamique d'écoute et d'adaptation à un environnement en perpétuelle évolution.

A cette fin, je sais pouvoir m'appuyer sur le soutien de l'équipe municipale. Les élus qui m'ont rejoint pour ce nouveau mandat font aujourd'hui la preuve d'une réelle volonté de faire évoluer notre commune dans l'intérêt de tous. Je les remercie pour ces premiers mois de travail et je sais pouvoir compter sur eux pour les mois à venir.

Plus que jamais, notre manière de servir l'intérêt général dépendra de notre volonté d'œuvrer dans le sens du service public.

Il s'agit là d'un préambule plutôt optimiste, les lignes suivantes consacrées à nos récentes réalisations et projets veulent confirmer cet état d'esprit pour 2015 et les prochaines années.

C'est ainsi que depuis la parution du bulletin municipal de juillet dernier, nous pouvons annoncer la poursuite de nos investissements.

Le stade a fait l'objet d'une attention plus particulière, par des interventions sur l'aire de jeu (sous-solage, sablage...), et par la mise aux normes sanitaire des locaux (pose d'une fosse, et mise en place d'un réseau souterrain d'épandage).

La commune s'est équipée d'un nouveau véhicule qui répond à un plus large éventail de services et au renouvellement de l'ancien matériel.

Deux autres dossiers sont en cours de finalisation. L'ancienne salle de classe va être aménagée pour accueillir une bibliothèque, un coin lecture et un nouvel espace informatique équipé de nouveaux matériels.

La mairie va prochainement être dotée d'un site internet qui sera en ligne courant mars. Ce moyen de communication actuel va permettre de mieux informer les habitants et partenaires de notre commune. Chacun(e) trouvera des informations concernant des démarches administratives, la vie des associations, les activités locales (comptes rendus des séances du Conseil municipal...). Le site sera consultable à l'adresse suivante : www.orgnac.fr

S'agissant des projets destinés à être gérés à moyen et long terme, deux dossiers vont mobiliser notre énergie.

Le premier concerne la vente des parcelles du lotissement du Poteau. Le marché est aujourd'hui inactif. Il est urgent de mettre en place un plan d'action en direction des professionnels et des particuliers pour relancer la vente des lots.

Ces ventes conditionnent notre capacité à financer dans les prochaines années de nouveaux projets.

Le lotissement du Poteau a des atouts. A proximité immédiate de l'axe routier Objat – Vigeois, il facilite l'accès aux services et commerces de ces deux communes tout en proposant à la vente des parcelles de terrain d'un coût au m² très attractif (9.70 € TTC le m²) pour qui cherche la tranquillité dans un cadre de vie naturel et préservé.

Nous comptons sur chacun d'entre vous pour faire connaître notre offre autour de laquelle nous allons renforcer notre communication avec l'expérience et les compétences d'un constructeur de maisons individuelles (COREB) implanté à Brive et d'une société d'aménagement rural et urbain (Territoire 19).

Le second dossier à caractère pluriannuel concerne l'aménagement et le développement du Bourg.

Ce projet est motivé par des obligations de mises aux normes et le souci de rendre encore plus accueillant le Bourg dont la nouvelle attractivité doit être accompagnée.

Ce double objectif doit se traduire par plusieurs tranches fonctionnelles de travaux :

- Le changement d'endroit des toilettes publiques que justifient leur vétusté et l'inaccessibilité aux personnes handicapées.
- Des interventions dans l'église (mise aux normes électriques, rénovation de la voute) et la rénovation de l'ancien presbytère.
- La mise en valeur de la combe et de son ruisseau qui serpente au bas du boulo-drome.

Chaque tranche fera l'objet de réunions publiques.

La mise en œuvre de ce projet s'inscrit dans un nouveau dispositif d'accompagnement financier contractuel du Conseil Général de la Corrèze : le Contrat Territorial d'Aménagement (CTA) d'une durée de 3 ans.

Cette présentation de notre programme terminée, il me paraît important de préciser que notre désir de favoriser le lien social demeure toujours prioritaire.

L'organisation d'une soirée commune aux associations et à la mairie se veut le point d'orgue de cette volonté.

Cette soirée du nouvel an à laquelle sont naturellement invités tous les habitants de la commune aura lieu le samedi 24 janvier à partir de 17h à la salle des Fombiardes.

A cette occasion la médaille communale, départementale et régionale sera remise à Jean-Pierre GLOUTON pour ses 37 années de service consacrées à la vie communale en tant que conseiller municipal et adjoint au maire.

A cette même soirée, le nom de Paul COMBY sera attribué à la salle des Fombiardes en signe de reconnaissance à l'ancien maire de notre commune de 1971 à 2001 et décédé en 2010.

Nous comptons sur votre présence.

Je termine mon propos pour une fois de plus saluer la volonté et la détermination de nos associations.

Je remercie toutes celles et tous ceux dont les écrits contribuent à la richesse de notre bulletin municipal.

En vous renouvelant tous mes vœux de bonne et heureuse année, avec notre désir d'avancer toujours plus loin à vos côtés.

Marcel DANDALEIX

ETAT CIVIL 2014

NAISSANCES :

Néant



MARIAGE :

M. Jean Jacques, Marcel, Armand CHASSAING et
Mme Hélène, Marie, Juliette DAVENEAU, le 6 septembre 2014
du Bourg



DECES :

Léontine BARDON, épouse LARIVIERE, des Fombiardes, le 12 mars

Yvonne FREYSSINET, épouse ALBIER, de la Rivière, le 14 juin

Henri, Jean, Marc, Marie CHAMPTIAUX, de la Grange, le 3 juillet

Eugène, Francis GAUTIER, de Frègemouche, le 27 octobre

Moïse MOUSSERION, du Bourg, le 3 décembre

Jordanus, Joannès, Adrianus VAN HERSEL, de Frègemouche, le 5
décembre



ETAT CIVIL 1914 :

20 naissances

1 mariage

27 décès

Réalisations 2014



Assainissement du stade : 7524.00 € H.T.
Renforcement alimentation de l'eau des
Douches : 2585.62 € H.T.

Réfection terrain de sport : 5055.00 € H.T.



Voirie : 25906.00 € H.T.



Camion : 8 000.00 € H.T.



Rénovation du château d'eau : 88 239.85 € H.T.

Achat d'un karcher, d'un groupe électrogène, d'une meuleuse, d'une
perceuse-visseuse, d'un aspirateur, d'un compresseur : 2372.67 € H.T.

TARIFS COMMUNAUX 2015

Location de la salle polyvalente des Fombiardes :

☞ particuliers habitants de la Commune :

- salle seule	93 €
- salle + cuisine	159 €
- salle + cuisine + four électrique.....	200 €

☞ particuliers extérieurs à la Commune :

- salle seule	195 €
- salle + cuisine	272 €
- salle + cuisine + four électrique	314 €

Participation aux frais de chauffage pendant la période d'hiver,
soit du 1^{er} novembre au 15 mai..... 55 €

☞ Réunions diverses en semaine gratuit

☞ Associations communales gratuit

Service de l'Eau :

Tarif du m3 d'eau 1 € 08

Abonnement.... 64 € 00

Frais de raccordement des compteurs d'eau au réseau communal :

☞ Forfait pour la pose d'un nouveau compteur 600 € TTC

☞ Pose d'un compteur au lotissement du Poteau et changement compteur d'eau seul : le coût sera déterminé en fonction du tarif 2015 des matériaux nécessaires + 1 heure de main d'oeuvre

Redevance assainissement collectif du Bourg :

☞ Part fixe 160 € TTC

☞ Part variable : basée sur l'impôt foncier bâti 2014 de chaque abonné x 0 € 03

Concessions du cimetière :

1 m² pour emplacement caverne : 70 €

3 m² : 100 € 00

6 m² : 180 € 00

Case du columbarium : 600 € avec une concession de 50 ans

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rappel :

C'est en 1986, le 6 Janvier, que les bureaux d'aide sociale deviennent les Centres Communaux d'Action Sociale et que l'Etat leur délègue une compétence globale dans le vaste champ de l'action sociale et médico-sociale et ce consécutivement aux différentes lois de décentralisation.

Aujourd'hui, ce sont les C.C.A.S qui aident et soutiennent les plus défavorisés. Ils s'imposent comme un outil politique incontournable de l'action sociale locale.

Ils sont le moyen privilégié par lequel la solidarité publique nationale et locale peut réellement s'exercer.

Définition du C.C.A.S :

Un Centre Communal d'Action Sociale est en France un Etablissement Public Communal intervenant principalement dans trois domaines :

- **l'Aide Sociale Légale** qui, de par la loi, est la seule attribution obligatoire.
Il participe à l'instruction des demandes d'Aide Sociale Légales (Aide médicale, R.S.A, aide aux personnes âgées....) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le Conseil Général, la Préfecture ou les organismes de sécurité sociale.
- **l'Aide Sociale Facultative et l'Action Sociale**, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux.
C'est souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, colis alimentaires....
- **l'Animation des activités sociales :**
Elle reste à l'initiative du C.C.A.S .

Organisation du C.C.A.S d'Orgnac :

Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune.

Son conseil d'Administration est composé :

- **d'une Présidence :**
Monsieur le Maire donne délégation au 1^{er} Adjoint : Milena Loubriat
- **de 4 membres élus :**
Nathalie Mathieu, Françoise Mommele,
Philippe Bravard, Paul Freyssinet
- **de 5 membres désignés par diverses associations** telles Familles rurales, UDAF, club des aînés.....
Florence Duvialard, Danièle Chatandea, Jeanine Larivière, Colette Debernard, J.Claude Darlavoix
Le décret du 6 Mai 1995 précise que le Conseil d'Administration du C.C.A.S tient au moins une séance par trimestre.

Aides et Actions Sociales pouvant être menées par le C.C.A.S d'Orgnac, et ce en fonction des besoins recensés :

- **Aide et Accompagnement des personnes âgées, personnes handicapées, enfants, familles en difficulté....voir lutte contre l'exclusion.**

Aide Alimentaire : démarche auprès d'une Association caritative, et si besoin portage des repas

Aide Sociale : Aide financière pour faire face à une difficulté ponctuelle (facture restaurant scolaire, garderie....)

Transport : notamment ramassage scolaire, prendre contact avec le Conseil Général

Hébergement : en urgence, se mettre en relation avec les organismes habilités pour un habitat adapté (logement social, H.L.M.....)

Suivi des factures Eau, électricité, gaz : se mettre en relation avec l'A.S. de secteur pour une aide financière éventuelle.

- **Aide aux personnes âgées :**

Renseignements et orientation des personnes âgées vers les services compétents : aides alimentaires, aides sociales, dossier A.P.A, aide à domicile...

Contact et aide administrative lors d'une maladie, accident, hospitalisation.

Contribution à l'Instance de Coordination de VIGEOIS.

- **Les Actions Collectives :**

Repas des Aînés et Colis pour les non participants :

L'équipe municipale a comme préoccupation *l'accompagnement des Anciens*....le maintien du lien social avec nos aînés reste une évidence et ne peut qu'être renforcé.

Le repas des Aînés est l'un des volets de sa politique sociale, il se veut un moment de convivialité, d'échange, de partage, de retrouvaille....un instant festif autour d'un repas gastronomique animé.

Les personnes empêchées, voire hospitalisées, reçoivent un colis et ce en adéquation avec la période des fêtes de fin d'années.

- **Coordination :**

Echange d'information avec l'Assistance Sociale de secteur, les thèmes sont proposés au préalable, une permanence de l'A.S est envisagée à la mairie.

- **le Budget :**

Les recettes du C.C.A.S comprennent :

- la subvention versée par la commune
- le 1/3 du produit des ventes des concessions du terrain du cimetière
- des dons éventuels

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture du Secrétariat de Mairie

Lundi - Mardi – Jeudi – Vendredi : 8 h 30 – 12 h 30 – 13 h 30 – 17 h

Tél : 05.55.98.94.01 Fax : 05.55.73.79.37

Courrier électronique mairie.orgnac@wanadoo.fr

Salle polyvalente des Fombiardes : 05.55.73.72.35 Stade : 05.55.73.14.13

Permanence de M. le Maire : tous les vendredis après-midi sur Rendez-vous

COMPTEURS D'EAU

Il est rappelé que chaque personne détentrice d'un compteur d'eau doit assurer, en cette période hivernale, la protection de celui-ci. En cas de gel, ce compteur sera remplacé par les employés communaux et le coût sera facturé par la commune.

ELAGAGE

La végétation des propriétés privées ne doit pas empiéter sur le domaine public. Il appartient aux propriétaires de procéder à l'élagage de leurs plantations, au droit de leur propriété, en limite du domaine public.

SECOURS POPULAIRE

Une antenne est ouverte à VIGEOIS au premier étage de la mairie. Elle est destinée à toutes les populations de Vigeois et du canton.

Jours et horaires d'ouverture :

- le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois, de septembre à juin, de 15 h à 17 h
- le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois, de juillet et d'août, de 9 h 30 à 11 h 30.

COORDONNEES UTILES

Gendarmerie de VIGEOIS	05 55 98 91 34	ou le	17
EDF (dépannage)	09 726 750 19		
Pompiers	18		
SAMU ou SMUR	15		
Médecin de garde	15		
Instance Coordination De l'Autonomie – VIGEOIS	05 55 98 44 29		
Centre Hospitalier – BRIVE	05 55 92 60 00		
CENTRE ANTI POISON	05 56 96 40 80		
INFO DROGUE	08 00 23 12 31		
SIDA INFO SERVICE	08 00 84 08 00		
ENFANCE MALTRAITEE	08 00 05 41 41	OU	119
SOS AMITIES (Limoges)	05 55 79 25 25		
SOS VIOLENCES CONJUGALES	05 55 88 20 20		
France TELECOM (Dépannage)	10 13		
France TELECOM (commercial)	10 14		
La Poste – VIGEOIS	05 55 98 49 22		



Mairie D'ORGNAC SUR VEZERE

Le Roulet 19410 ORGNAC SUR VEZERE

☎ 05.55.98.94.01 ☎ 05.55.73.79.37 ✉ mairie.orgnac@wanadoo.fr

Arrêté n° 2014-004

Arrêté du maire relatif à la circulation et à la divagation des chiens

Le maire de la commune d'ORGNAC-SUR-VEZERE ;

Vu l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 213 du Code rural, modifié par la loi n° 89-412 du 22 juin 1989 ainsi que les articles 213-1 A, 213-1 et 213-2 du même code ;

Vu le décret n° 76-1085 du 2 novembre 1976 ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 octobre 1982 ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre, dans l'intérêt de la sécurité publique, toutes mesures relatives à la circulation des chiens et notamment d'interdire la divagation de ces animaux.

Arrête :

Art. 1er. - Il est expressément défendu de laisser les chiens et les chats divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices.

Art. 2. - Les chiens circulant sur la voie publique ou d'autres espaces publics devront être accompagnés tenus en laisse.

Art. 3. - Les marques légales d'identification que les animaux doivent porter devront permettre facilement leur identification ou être complétées par un dispositif qui le permette tel qu'un collier portant gravés sur une plaque de métal de taille suffisante le nom et le domicile du propriétaire.

Art. 4. - Tout chien errant non identifié trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière. Il en sera de même de tout chien errant, paraissant abandonné, même dans le cas où il serait identifié.

Art. 5. - Ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse ou de berger lorsqu'ils seront employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés.

Art. 6. - Tout propriétaire, toute personne ayant à quelque titre que ce soit la charge des soins ou la garde d'un animal domestique ayant été en contact, soit par morsure ou par griffure, soit de toute autre manière avec un animal reconnu enragé ou suspecté de l'être, est tenu d'en faire immédiatement la déclaration à la mairie.

Art. 7. - Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès verbal et son auteur sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 8. - Ampliation du présent arrêté pour en assurer l'exécution à :

- Monsieur le Sous-Préfet de BRIVE
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Lubersac

Fait à : ORGNAC SUR VEZERE

Le : 7 août 2014


Le Maire,
Marcel DANDALEIX

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2015

24 janvier : Cérémonie des Vœux

31 janvier : Repas du Club Orgnac Amitiés

21 février : Soirée repas Flamenco Tapas et Paëlla organisé par le Comité des Fêtes à la salle polyvalente

28 février : Repas « moules frites » du Club Athlétique Ornacois à 20 H salle polyvalente des Fombiardes

mars : Concours de belote de la Société de Chasse Communale à « La Maison de la Chasse »

1^{er} mai : traditionnel repas, avec casse-croute le matin, organisé par la Société de Chasse Communale à la « La Maison de la Chasse »

08 mai : Repas des anciens combattants à la salle polyvalente

16 mai : Bourse aux plantes, salle de la Forge, organisée par Familles Rurales de 14h à 16h30

27 juin : Repas Champêtre et Feu de la Saint-Jean du Comité des Fêtes

04 et 05 juillet : Fête annuelle de la Saint-Martial

07 août : soirée musicale avec le chœur Grégorien de Paris organisée par l'Association des Amis de l'Eglise Saint-Martial d'ORGNAC/VEZERE + repas

06 septembre : Vide-greniers et repas dans le Bourg par Familles Rurales et le Comité des Fêtes

14 novembre : Bourse aux plantes, salle de la Forge, organisée par Familles Rurales

décembre : Après-midi récréatif du Comité des Fêtes

31 décembre : Réveillon de la Société de Chasse Communale à la salle polyvalente des Fombiardes

et une fois/mois : atelier cuisine organisé par Familles Rurales

REPORTAGE PHOTOS SUR LES ANIMATIONS COMMUNALES 2014



19 janvier : les vœux du maire



22 février : cassoulet
comité des fêtes



22 février : Assemblée
générale AESMOV



11 mars : Eductour avec le Pays d'Art et
d'Histoire Vézère Ardoise



08 mai : cérémonie aux
monuments aux morts



17 mai : mai des élus



22 juin : feu de la Saint Jean



26 juin : goudronnage



07 juillet : la fête votive



08 août : concert à l'église



19 août : tour du limousin



07 septembre : le vide-grenier



Bourse aux plantes



22 octobre : Atelier cuisine de Familles rurales



Atelier informatique



30 novembre 2014 : repas du CCAS



6 décembre : loto du CAO



26 octobre : participant au concours de soupe du Comité des Fêtes



11 novembre : cérémonie aux monuments aux morts

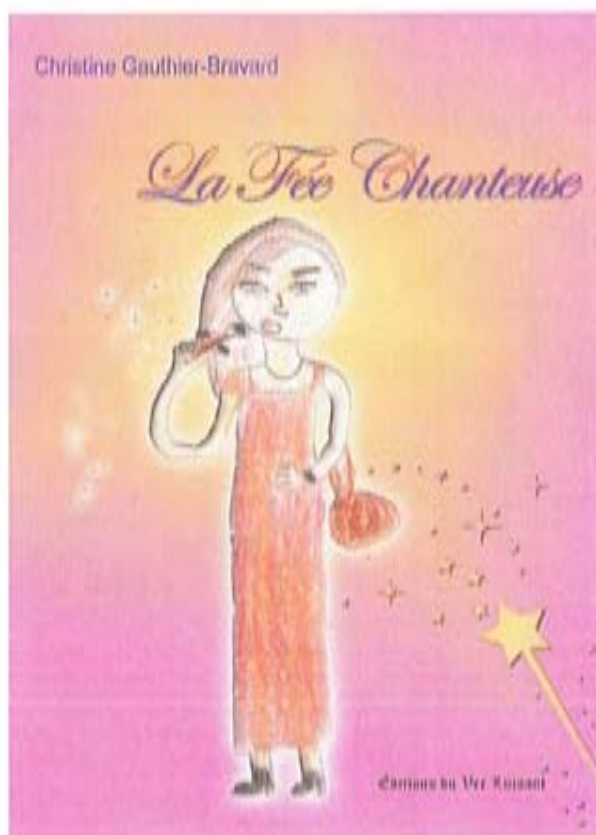
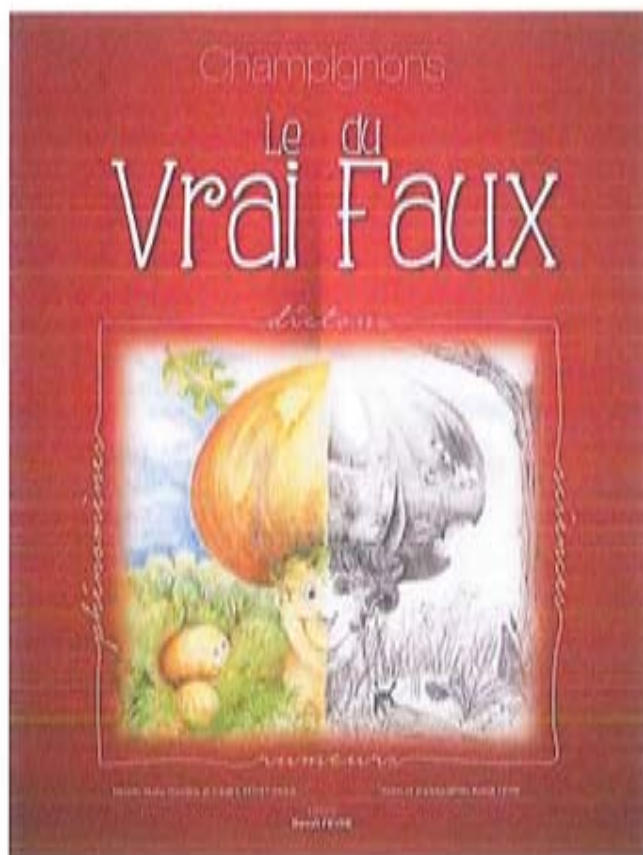


05 décembre : téléthon



13 décembre : arbre de Noël du Comité des Fêtes

LES NOUVEAUX LIVRES DE NOS AUTEURS ORGNACOIS



ORGNAC
et
la Guerre de 1914-1918

L'anneau de Mémoire

L'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 a été récemment célébré avec faste et avec ferveur. Il rappelle l'ampleur effroyable de ce qui fut la plus grande hécatombe de notre histoire nationale. A l'évidence, les peuples se souviennent toujours des épreuves et des ruptures qu'elle provoque et les monuments aux morts de nos villes et de nos villages égrènent la longue liste de ceux qui ne sont pas revenus. Tant de tués et de blessés ont jalonné 52 mois de souffrance que nous touchons, là, au cœur même de la nation dans ce qu'il a de plus sacré et il paraît tout à fait normal de rappeler le sacrifice douloureux de ces hommes ainsi que les conséquences, tragiques pour les familles, de cet abominable conflit.

Elevé sur le site de la nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette, à Ablain-Saint-Nazaire, dans le département du Pas-de-Calais, « l'Anneau de Mémoire », d'un périmètre de 345 mètres, présente 500 panneaux en inox doré portant actuellement les noms de 579.606 soldats tombés sur les 90 kilomètres de front du Nord-Pas-de-Calais, entre 1914 et 1918.

Il a pour but d'honorer les morts, de garder leur souvenir, de leur rendre justice : ce devoir est légitime. Rien ne serait pire que l'oubli, l'ingratitude et la désinvolture face à la catastrophe qui a terni l'Europe.

L'Anneau rassemble, unis dans la mort pour la première fois, les anciens ennemis, sans distinction de nationalité, d'origine ou de religion. Les noms sont inscrits dans l'ordre alphabétique, c'est-à-dire dans la plus parfaite égalité, mêlant ainsi alliés et adversaires.

En donnant à ce mémorial la forme d'un anneau qui est le symbole de l'unité, les concepteurs ont voulu montrer la fraternité d'aujourd'hui entre les belligérants d'autrefois et, par cette ellipse de 300 tonnes de béton en équilibre, symboliser la fragilité de la paix que les peuples d'Europe doivent préserver.



La Grande Guerre fascine toujours. En attestent les milliers de visiteurs, français et étrangers, qui arpentent les champs de bataille et les cimetières, visitent les musées et participent aux colloques organisés par les spécialistes de ce conflit.

C'est que nous posons, tous, les mêmes questions. Comment des hommes ont-ils pu s'infliger de telles souffrances ? Comment ont-ils pu les supporter ? Comment ont-ils pu admettre l'inadmissible et comprendre l'incompréhensible ? « *Ce que nous avons fait*, répond l'écrivain Maurice Genevoix, *c'était plus que ce que l'on pouvait demander à des hommes et, [cependant] nous l'avons fait* ». Oui, ces combattants ont accepté l'impossible et c'est, là, un mystère qui nous est légué et qu'il faut méditer. Aujourd'hui, on a peur du chômage et de la rue mais que représente cette peur à côté de celle de ces hommes et à côté de celle de leurs épouses redoutant en tremblant l'arrivée des porteurs de destin ?

Les membres des familles qui vivaient à Orgnac, pendant la Guerre de 1914-1918, ont connu ces angoisses, ces tourments, cette fatalité qui est une sorte d'acceptation de ces événements dramatiques. Revenir, en cette époque de commémoration, sur l'essentiel des conséquences humaines, dans la commune d'Orgnac, de cet extrême déchaînement, fait partie de notre devoir de mémoire.

Orgnac : les morts au combat

La liste des tués de cette guerre comprend 36 noms que l'on peut lire sur la stèle du monument aux morts installé au chevet de l'église Saint-Martial. On y trouve les noms des familles bien connues de la commune d'Orgnac, les Bosselut, Comby, Gauthier, Glouton, Sagne, Teillet, Villeneuve et autres, qui ont payé un lourd tribut.



PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS

MAIGNE

Nom: **MAIGNE**
 Prénoms: **Etienne**
 Grade: **1er classe**
 Corps: **109^e Regt d'Infanterie**
 N^o: **2533** en Corps - Cl. **1905**
 Matricule: **1625** en Recrutement - Cl. **1905**
 Mort pour la France le: **9 Mars 1917**
 Lieu de mort: **Wicmespuis - Meuse**
 Cause de mort: **Accident**

Né le: **15 Octobre 1891**
 Département: **Creuse**

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS

TEILLET

Nom: **TEILLET**
 Prénoms: **Jean**
 Grade: **Soldat**
 Corps: **300^e Regt d'Infanterie**
 N^o: **2177** en Corps - Cl. **1910**
 Matricule: **1178** en Recrutement - Cl. **1910**
 Mort pour la France le: **19 Septembre 1917**
 Lieu de mort: **Mannemuel - Meuse**
 Cause de mort: **Explosion accidentelle**

Né le: **22 Juillet 1893**
 Département: **Creuse**

Extrait des registres militaires

La population de la commune d'Orgnac était :

- au 31 décembre 1913, de 1091 habitants, en légère augmentation par rapport à 1911 (1071 habitants) et 1912 (1082 habitants) ;
- au 31 décembre 1918, de 1045 habitants, soit une diminution de 46 habitants, baisse qui correspond, d'une part aux 36 hommes disparus au combat et, d'autre part, à la baisse des naissances liée à l'absence de ces hommes.

La moyenne d'âge des tués se situe aux environs de 25 ans : le plus jeune est âgé de 20 ans (Jean Ségur) et le plus âgé a 35 ans (Etienne Glouton).

Les caractéristiques de leur vie ne peuvent être évoquées car les informations les concernant font défaut et la base de données informatique reste parfois muette.

Par contre, ayant été amené à reconstituer l'existence de l'un de ces combattants, il est possible de communiquer l'essentiel de son parcours. Il s'agit de l'un de mes parents, Marcel François Villeneuve, mon oncle, mort au combat, le 11 octobre 1915, dans le Pas-de-Calais.

Marcel François Villeneuve

Né au Monteil, le 11 février 1891, dans la maison de ses ancêtres, Marcel fréquente l'école d'Orgnac où il obtient le certificat d'études primaires. Il semble qu'il ait suivi, ensuite, les cours d'un établissement d'études secondaires à Uzerche avant de se consacrer à l'exploitation familiale.

Le 1^{er} octobre 1912, Marcel est incorporé au 4^{ème} régiment de Zouaves qui tient garnison en Tunisie, puis muté au 1^{er} régiment de Zouaves et de Tirailleurs. Il est nommé caporal le 8 novembre 1913, puis sergent le 2 août 1914, jour même du décret de mobilisation générale et veille de la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France.

1316/1

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS

Nom **VILLENEUVE**

Prénoms *Marcel François*

Grade *Sous-lieutenant*

Corps *6^{ème} Zouaves de Marche et Bataillon*

N^o *7* au Corps. — Cl. *1^{er} 1915*

Matricule *1* au Recrutement

Émis pour la France le *11 octobre 1915* *Boulou*

Bully Grenay (P. d. C.)

Genre de service *Travail à l'ennemi*

N^o de naissance *11 février 1891*

Orgnac Département *Bordeaux*

N^o de naissance (P. d. C.) *11 février 1891*

Jugement rendu le _____

par le Tribunal de _____

déclaré ~~incapable~~ transféré le *14 Juin 1915*

Orgnac (Bordeaux)

N^o du registre d'état civil *242/9*

800-708-1993. (RNS30)

Extrait du dossier militaire de Marcel François Villeneuve

Envoyé sur le front avec son régiment, Marcel participe à la bataille de la Marne. Blessé le 7 septembre 1914 à Chambry (près de Meaux, en Seine et Marne), de deux balles à l'épaule gauche, il est évacué le 9 septembre puis renvoyé au front après sa guérison. Promu sous-lieutenant¹ le 27 juin 1915, il est affecté à la 23^{ème} compagnie du 6^{ème} bataillon du 4^{ème} régiment de Zouaves (son premier régiment) qui va se couvrir de gloire.

Le 8 octobre 1915, une attaque allemande est lancée sur les troupes françaises et britanniques, au sud de Lille, entre Béthune et Douai. Elle est repoussée, sauf au « Double Crassier » de Grenay² où une tranchée est perdue. Pour la récupérer, une tentative est décidée par le commandement le 11 octobre 1915 : c'est au cours de cette attaque que Marcel va perdre la vie.

¹ Journal officiel du 30 juin 1915, page 4.416

² Bully-Grenay est une commune du Pas-de-Calais, située à une douzaine de kilomètres de Béthune

« En avant, la 23^{ème} ! ». Lorsque retentit l'ordre d'attaque, Marcel saute le premier hors de la tranchée, encourageant les hommes de sa section de la voix et du geste. Il court vers la position allemande alors qu'un tonnerre effrayant s'est déclenché. Mais Marcel ne l'entend plus : les balles le frappent au cœur, de plein fouet. La violence de leur impact le renverse et il tombe sur le sol. Marcel est mort.

Mort d'une mort inutile car ce coin de terre n'a qu'une importance stratégique très relative.

Mort à 24 ans, à la fleur de l'âge.

Mort au champ d'honneur, « tué à l'ennemi », pour la patrie, pour la France ...

« ...glorieusement tombé à la tête de sa section qu'il avait entraînée, avec une grande énergie, jusqu'à la tranchée allemande ». Ce sont les termes de l'ordre général n°149 de la 10^{ème} armée attribuant à Marcel la Croix de Guerre avec étoile.

Voilà. Sa tâche est achevée. Son rôle s'efface. Seuls, ses parents le pleurent, habillant secrètement leur cœur d'un immense courage. Au début de l'an 1920, le corps de Marcel fut transféré du cimetière militaire français de Loos (Pas-de-Calais) au cimetière d'Orgnac où il repose dans la tombe de famille.

Je ne peux songer à lui sans imaginer sa silhouette appuyée contre la terre gluante de la tranchée de Bully-Grenay, sans découvrir sa solitude immense, en première ligne, sur ce front du Pas-de-Calais. Depuis, je regarde autrement son portrait et si je ne parle pas avec lui, ce n'est pourtant pas le silence.

Périodiquement, je lui consacre un moment en lisant et relisant le chant solennel du poète³ mort, lui aussi, au champ d'honneur de la même guerre :

*« ... Heureux ceux qui sont morts pour quatre coins de terre,
Heureux ceux qui sont morts dans les grandes batailles,
Couchés dessus le sol à la face de Dieu.
Heureux ceux qui sont morts car ils sont retournés
Dans la première argile et la première terre,
Heureux les épis mûrs et les blés moissonnés... »*

Je lis ce texte comme un rituel de gratitude, en hommage à tous ceux qui pieusement sont morts pour la patrie⁴. Il représente l'idéal de sacrifice qui animait Marcel et ses frères d'armes nous laissant ce puissant sentiment de fierté et d'union nationale indissociable, dans la symbolique de la République, de la notion de « Mort pour la France ».

Alors, avec tous ceux qui la servent, qu'il soit permis de dire :

*« ... Mère, voici vos fils qui se sont tant battus.
Que Dieu mette avec eux un peu de cette terre
Qui les a tant perdus et qu'ils ont tant aimée »⁵.*

Georges FRAY
(Novembre 2014)

³ Charles Péguy (1873-1914) : « Eve » (1913). Le lieutenant Charles Péguy a été tué, d'une balle au front, le 5 septembre 1914, à Villeroy (Seine et Marne)

⁴ Victor Hugo : « Les Chants du Crépuscule »

⁵ Charles Péguy : œuvre citée



Travail de Mémoire

Orgnac-sur-Vézère

Le monument aux Morts

36 « Poilus » morts pour la France

Nom Prénoms	Date du décès	lieu de décès
<u>BOSSELUT Julien</u>	10/03/1916	Verdun (55)
<u>BRAUG J.E Léonard</u>	25/09/1915	Moulin-Rouge (62)
<u>CESSAT Gabriel Baptiste</u>	27/12/1914	Baconnes (51)
<u>COMBY Joseph</u>	13/04/1917	Rocourt-Saint-Martin (02)
<u>COUGNASSOUT Henri</u>	27/05/1918	Arcy-Sainte-Restitue (02)
<u>COUNIL Jean</u>	17/02/1915	Vauquois (55)
<u>DEBIARD Henri</u>	09/05/1915	Ablain-Saint-Nazaire (62)
<u>DUTEIL Eugène Jean</u>	25/08/1917	Mourmelon-le-Petit (51)
<u>DUTEIL Léon</u>	18/07/1918	Lieu inconnu (02)
<u>EYROLLES Jean Baptiste</u>	04/09/1916	Curly (80)
<u>FRAYSSE Elie</u>	28/08/1914	Yoncq (08)

<u>FRAYSSE Léon</u>	03/03/1916	Verdun-sur-Meuse (55)
<u>GAUTHIER Elle Charles</u>	02/03/1916	Fleury-devant-Douaumont (55)
<u>GAUTHIER François</u>	04/02/1917	Bezonnaux (55)
<u>GENIER Jean</u>	21/04/1918	Slop Macédoine ex-Yougoslavie
<u>GLOUTON Etienne Firmin</u>	12/04/1918	Hangard (80)
<u>LACHEZE Armand</u>		Date et lieu inconnus
<u>LACHEZE Pierre</u>	24/09/1916	Manonville (54)
<u>LAGRAVE Pierre</u>	27/09/1915	Saint- Hilaire-le-Grand (51)
<u>LAPORTE Pierre</u>	15/12/1916	Douaumont (55)
<u>MALINIE Edouard</u>		Date et lieu inconnus
<u>MALINIE Firmin</u>	21/08/1917	Bezonnaux(55)
<u>MAZY Pierre</u>		Date et lieu inconnus
<u>PRADEAUX Jean</u>	26/09/1915	Massiges (51)
<u>RABANET Aristide Henri Florentin</u>	10/09/1918	Laffaux (02)
<u>RIVASSOU Jean</u>	25/09/1915	Servon-Melzicourt (51)
<u>SAGE Michel</u>	21/09/1914	Thiéblemont-Farémont (51)
<u>SAGNE Etienne</u>	09/03/1917	Massiges (51)
<u>SEGUR Jean</u>	11/08/1918	Andechy (80)
<u>SIMON Antoine</u>	26/10/1916	Verdun (55)
<u>SIMON François</u>	16/02/1915	Le Mesnil-lès-Hurlus (51)
<u>SIMON Jean</u>	11/05/1917	Oeuilly (02)
<u>TEILLET Léon</u>	15/09/1914	Minaucourt-le-Mesnil-lès-Hurlus (51)
<u>TREUIL Jean</u>	11/09/1914	Courdemanges (51)
<u>VERGNE Antoine</u>	14/10/1918	Koritza Albanie
<u>VILLENEUVE Marcel</u>	11/10/1915	Bully-les-Mines (62)

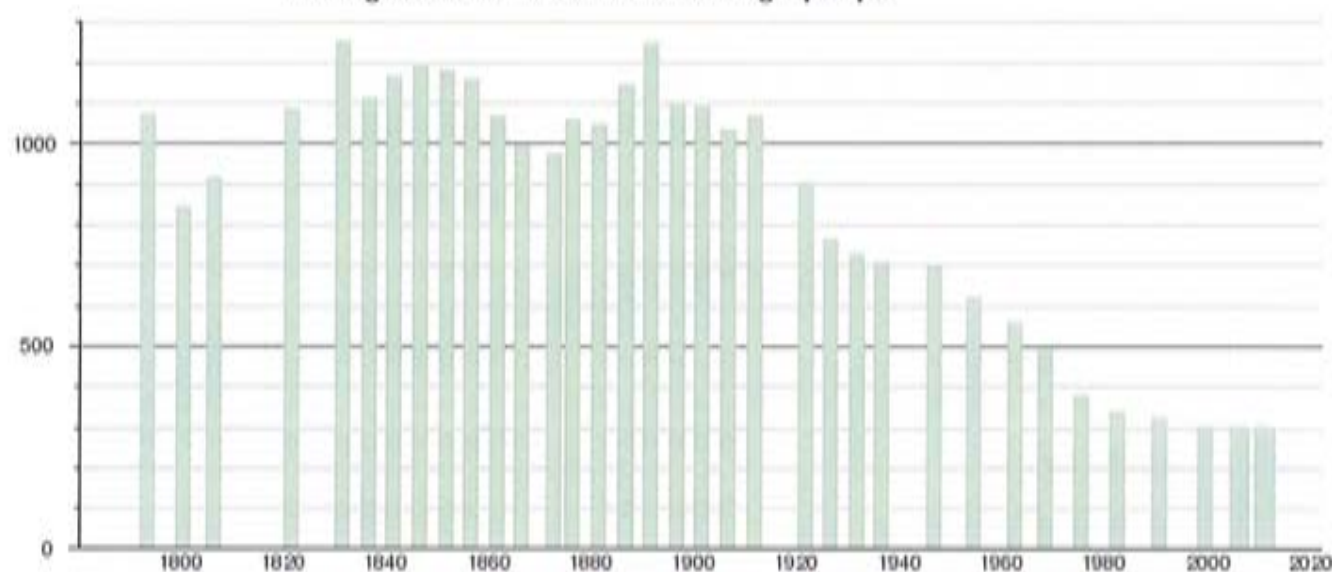
- fiche individuelle d'état civil sur GOOGLE, mot clé : Anciens combattants orgnac

Evolution de la population dans la commune d'ORGNAC/VEZERE (1800-2011)

1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851	
845	916	1 087	1 254	1 113	1 169	1 190	1 182	
1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
1 161	1 067	996	976	1 061	1 045	1 147	1 247	1 095
1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
1 090	1 032	1 069	903	765	727	708	702	623
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2005	2006	2010
557	493	379	338	323	304	303	298	302
2011			-	-	-	-	-	-
300			-	-	-	-	-	-

(Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999 puis [Insee](#) à partir de 2004.)

Histogramme de l'évolution démographique



Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

Recherche et mise en forme : R. DEBEST

Madame, Monsieur,



Cette année, vous allez être recensé(e).

Le recensement se déroulera du 15 janvier 2015 au 14 février 2015.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il **détermine la population officielle de chaque commune**. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...

Au niveau local, le recensement sert notamment pour **ajuster l'action publique** aux besoins des populations :

- décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.),
- préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- déterminer les **moyens de transports** à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur.

Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. **Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.**



Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr. Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire
Marcel DANDALEIX

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.

Visa n° 2015A001EC du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, valable pour les années 2015 à 2019.

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

METTRE LES PAROLES EN MUSIQUE...

L'année 2014, désormais rangée au rayon des souvenirs, laissera au CLUB ATHLÉTIQUE ORGNACOIS un sentiment partagé entre la déception et l'espoir retrouvé.

Désillusion tout d'abord, à l'issue de la saison précédente, clôturée à la 3^{ème} place d'une poule de 3^{ème} série territoriale très relevée, où les deux finalistes lotois, à savoir LANZAC et VAYRAC, ont démontré tout leur potentiel, puisqu'ils occupent tous deux aujourd'hui une place sur le podium à l'échelon supérieur...

Espoir ensuite, avec une saison 2014-2015 débutée victorieusement le 5 octobre à ST-GERMAIN-LES-BELLES sur le score de 25 à 5, poursuivie avantageusement sur le stade Jean DANDALEIX contre CERVEIX-CUBAS (13 à 3) puis à VERNEUIL-SUR-VIENNE (19 à 11), une quatrième journée à verser encore au crédit des orgnacois, de nouveau sur leurs terres, aux dépens du VAL-DE-VIENNE (11 à 7), avant d'essuyer le premier et unique revers, à ce jour, à ST-PRIEST-DE-GIMEL (29 à 21) ! La marche en avant reprendra le 30 novembre sur le terrain fétiche des noirs et blancs, par une victoire face à SEILHAC (27 à 8), une première manche du derby remportée à ST-AULAIRE (21 à 0) avec au passage le premier bonus offensif et enfin l'affirmation du statut de prétendant, à l'occasion de la réception du leader TERRASSON ponctuée par une victoire 13-11, synonyme de prise de pouvoir provisoire... accompagnée du titre symbolique de champion d'automne.

Cette première campagne s'achève donc avec « un retour au bivouac » fort de sept succès, pour une défaite. La trêve des confiseurs, consommée avec modération en famille et avec les amis n'aura, on l'espère, pas engagé le potentiel et la dynamique entrevus jusque là !

Le groupe, en perpétuelle évolution, (départs, arrivées, arrêts, retours) est composée à ce jour d'une trentaine d'éléments, offrant des possibilités de rotation jusque là compliquées, grâce notamment à un banc toujours plein et performant, dont l'entraîneur Pierre DELAGE, assisté du capitaine Sébastien SAGNE, usent sans restriction.

Les manifestations organisées autour du club ont connu un vif succès. La soirée couscous du 15 novembre et le loto du 6 décembre témoignent d'un engouement qui nous rappellent à notre devoir d'exigence... Le traditionnel « moules frites » du 28 février prochain devrait, à n'en pas douter, confirmer le soutien et l'adhésion du plus grand nombre dans cette longue progression vers l'aboutissement d'une saison, que personne n'ose, à juste titre, évoquer par superstition ou prudence raisonnée, mais que tout le monde souhaite ardemment...

Alors, bien sûr la route est encore longue ; le plus dur restant à écrire... Il faudra nécessairement appréhender les huit rencontres de cette deuxième phase avec en permanence à l'esprit quelques valeurs de référence, telles que le respect de l'engagement, des adversaires, le sens du sacrifice, l'humilité, le tout, au service d'un collectif au diapason. Cette alchimie sera indispensable pour éviter tout excès de confiance dans l'approche de ce parcours semé d'embûches, où la vérité du jour n'est pas forcément celle du lendemain...

Le CLUB ATHLÉTIQUE ORGNACOIS se félicite de l'implication de toutes celles et ceux qui, à des degrés divers et variés, contribuent à la bonne marche de l'association. Il vous remercie toujours autant pour le meilleur accueil que vous lui réservez, lors de la présentation de son calendrier et se rassemble autour de toutes ses composantes, pour vous présenter ses meilleurs vœux, pour cette année 2015 !

LE CLUB ATHLÉTIQUE ORGNAÇOIS VERSION 2014/2015



Au premier rang accroupis, de gauche à droite :

Eric SYLVESTRE, Thomas JOYE, Ludovic GIMELLE, Jean-François CHAUFFAILLE, Julien GLOUTON, Sébastien SAGNE, Mickael CHAGNEAU, Mathieu LAVERGNE, Jason VALETTE, Aurélien RAVEL, Fabien GERVAIS, Rémi SAGNE, Pierre DELAGE (entraîneur).

Au deuxième rang, debouts, de gauche à droite :

Christian DANDALEIX (Président), Olivier CHAPOUX (dirigeant), Rémi TEIXEIRA DA CUNHA, Auguste TEIXEIRA DA CUNHA, Grégory BUGÉ, Rémi DURAND, Stéphane MARTINIE, Lionel ROCHE, Jérôme PASCAREL, Rémi DUFAURE, Christophe TURPIN, Emmanuel SOL, Arnaud MADUPUY, Xavier MADUPUY, Mathieu SERINDOU, Loïc GOUYON, Christophe CHARRIERAS, Sébastien GENESTE, Emilien SAGNE, Anthony GLOUTON, Jean-Pierre FAUREL (Vice-Président), Gilles CELERIER (dirigeant).

Sont absents sur la photo :

Jérémy BOURBOULOUX, Damien CHAVANT, Benjamin LACHAUD, Patrick MASMALET, Cédric MOURNETAS, Damien STADELMANN

	MATCHES RETOUR	SCORE
11 janvier 2015	CAO / ST-GERMAIN-LES-BELLES	/
18 janvier 2015	CHERVEIX-CUBAS / CAO	/
25 janvier 2015	CAO / VERNEUIL/VIENNE	/
8 février 2015	VAL-DE-VIENNE / CAO	/
15 février 2015	CAO / ST-PRIEST-DE-GIMEL	/
22 février 2015	EXEMPT	
8 mars 2015	SEILHAC / CAO	/
15 mars 2015	CAO / SAINT-AULAIRE	/
5 avril 2015	CUBLAC-TERRASSON / CAO	/

Club Orgnac Amitié

Durant l'année 2014 le Club des Aînés a enregistré 66 cotisants.

L'atelier « gym-senior » est notre activité phare :

Tous les jeudis de 14 à 15 heures (sauf pendant les vacances scolaires), Marie-Claire Deyzac, animatrice professionnelle du sport, encadre les séances.

Onze « athlètes » participent aux cours.

Venez nous rejoindre :

Il est important de préserver ce « service » proposé « à domicile »

Une cotisation annuelle actuellement fixée à 45 euros et un certificat médical sont nécessaires à la pratique de cette activité dont la gestion (financière et administrative) est assurée par l'Instance de Gérontologie de Vigeois et le Conseil Général.

À l'issue de nos étirements, nous nous adonnons à quelques parties de « scrabble » ou autres jeux et un petit goûter gratuit est proposé. Les non-sportifs sont invités à nous rejoindre. Nous avons donc abandonné nos réunions mensuelles au profit de rencontres hebdomadaires.

L'année 2014 fut ponctuée de repas préparés par quelques bénévoles. Les préparatifs se concoctent autour d'une équipe soudée qui demeure très attachée à cette nouvelle activité. Des échanges de recettes et d'astuces sont appréciés et l'esprit d'équipe et d'amitié se trouve renforcé.

Le 18 juin 2014 nous sommes partis à la découverte du Lot. Après la visite commentée de Cahors en petit train, nous avons embarqué pour une croisière commentée sur le lot. Un excellent repas nous fut servi au fil de l'eau. Puis, ce fut une escapade rapide dans les rues de Saint-Cirq Lapopie.



Notre présence est à noter lors des manifestations locales : fête votive, vide grenier, concours de soupes...

L'« atelier » informatique est ouvert les vendredis à partir de 14 heures à la Mairie. Là aussi vous pouvez nous rejoindre. Nous vous remercions pour l'accueil que vous réservez à nos écrits ; tous les ans, nous élaborons

un livret selon un thème précis : 2015 sera consacré à « la soupe ».

Par votre présence, votre solidarité et votre participation lors des actions ou manifestations proposées vous nous aiderez à lutter contre l'isolement et apporterez de la « chaleur humaine » et du réconfort à certains de nos aînés qui vivent dans la solitude.

Au grand plaisir de vous accueillir !

Le Président: J.C. Darlavoix



Le Comité des fêtes

L'année 2014 nous a tous réunis à plusieurs reprises...

Un petit rappel :

- Samedi 22 février, la soirée Cassoulet, menée de main de maître par Brigitte Pasquier et animée par le groupe folklorique Da Minha Terra, comptait 70 convives à la salle polyvalente des Fombiardes.
- Samedi 28 juin, le feu de Saint-Jean, préparé par Patrick Rue et Christian Boutot, donnait l'occasion à une belle cinquantaine d'entre nous de partager un repas des plus convivial sous le préau de l'ancienne forge.
- Les 5 et 6 juillet, la fête de la Saint-Martial battait son plein... Nous sommes tous heureux de rappeler la présence de 28 équipes au concours de pétanque le samedi, l'animation du soir assurée bénévolement par Yves Glouton, l'énorme succès du concert des « Trois Cafés gourmands », groupe sympathique qui a « mis le feu » malgré la pluie et encore une affluence en force au repas du dimanche soir avant le feu d'artifice.
- Dimanche 7 septembre, vide-grenier avec Familles Rurales, dentellières et tricoteuses ont fait bon ménage.
- Dimanche 26 octobre, en partenariat avec France Bleu Limousin, « la 2ème louche » aux Fombiardes, conférence animée avec brio par Benoît Peyre, conteur, poète, micologue et écrivain parmi ses compères dont Louis-Olivier Vité donnait faim de soupes des plus originales.
- Samedi 13 décembre, le Père Noël... mais... chut... c'est un secret...

Deux dates à retenir pour le 1^{er} semestre 2015 :

- Samedi 22 février, soirée repas Flamenco, salle polyvalente des Fombiardes. Tapas et Paëlla.
- Dimanche 5 juillet, jour de fête, le trio « Chic'N'Soul » (une chanteuse et deux musiciens de Varetz) qui reprend les standards de la Soul musique des années 60 jusqu'à aujourd'hui.

Nous oeuvrons dans la bonne humeur afin de vous procurer le plus de joies possibles et votre présence à chacune des manifestations dans notre beau petit village nous encourage à faire encore mieux et accueillerons avec plaisir l'arrivée de nouveaux bénévoles.

A tous, ainsi qu'à ceux que vous aimez, nous souhaitons une belle nouvelle année et une bonne santé,

Très amicalement,

Philippe Bravard, Brigitte Pasquier, Jeanine Larivière, Christiane Fragne, Yves Glouton, Régine Delacour, Pascale Golfier, Aline Madrias et le conseil d'administration.

Section ACPG-CATM ORGNAC/ Vézère

En ce début d'année le président de section ainsi que tous les compagnons ACPG-CATM présentent à tous leurs concitoyens, ainsi qu'aux êtres qui leur sont chers, **leurs meilleurs vœux de bonne et heureuse année.**

Notre section participe à de nombreuses manifestations patriotiques communales ou départementales. Elle englobe depuis 2007 les sections de **VIGEOIS, OBJAT et VOUTEZAC**. Depuis quelques mois elle a pris également en charge la section de **VIGNOLS dont le bureau était démissionnaire.**

Quatre porte-drapeaux rendent les honneurs aux morts dans beaucoup de manifestations patriotiques locales ou départementales ou aux cérémonies civiles et religieuses lors du décès d'un de nos adhérents

Nous rendons visite à nos compagnons en maison de retraite ou hospitalisés et les faisons bénéficier, à l'occasion des fêtes de fin d'année, d'un colis de friandises. Les veuves d'adhérents bénéficient de la même considération.

Rapport d'activités 2014:

19 Mars : commémoration de la fin de la guerre d'Algérie : les bâtiments publics sont pavés, manifestation patriotique à **VIGEOIS**, repas pris en commun avec les membres de la **FNACA de la section de VIGEOIS- TROCHE.**

6 Avril : manifestation patriotique à la stèle de la **GAREDIE** organisée par les anciens du maquis(**A.N.A.C.R.**) en présence des autorités civiles du département.

12 Avril : comité directeur association **ACPG-CATM à TULLE**

13 Avril : commémoration à la stèle de la résistance du **SAILLANT** en présence des autorités départementales et locales. **Les présidents** et le porte-drapeaux **BOISDEVESY** sont présents.

26 Avril: Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation. **Pavoiement des édifices publics.**

8 Mai : notre section participe, en collaboration avec la municipalité, à la conduite de la manifestation patriotique : une lecture de discours, un dépôt de gerbes, la sonnerie aux morts, une minute de silence suivie de la marseillaise à la mémoire des anciens combattants, au monument aux morts sur la place de l'église. Ensuite visite de tous les lieux de mémoire de la commune pour honorer les morts inscrits sur chaque stèle.

L'assistance est nombreuse (une cinquantaine de personnes de la commune mais aussi des communes voisines et des parents de victimes).

Un excellent repas qui regroupe 80 personnes est servi ensuite à la salle polyvalente des **FOMBIARDES**, un après midi dansant clos cette **journée mémorielle.**

18 Juin : manifestation patriotique organisée par notre section et la section **A.N.A.C.R. d'OBJAT**. Discours des **présidents de sections** et visite des stèles érigées sur la commune en mémoire des résistants tombés au cours de la 2^{ème} guerre mondiale.

22 JUIN : congrès départemental CAPG-CATM à DAMPNIAT et Saint HILAIRE PEYROUX.

04 Octobre : comité directeur association ACPG-CATM à TULLE.

11 Novembre : cérémonies à la mémoire de tous les combattants tombés au champ d'honneur pendant toutes les guerres.

Notre section participe à la manifestation patriotique de VIGEOIS puis à celle d'ORGNAC. Quatre porte-drapeaux sont présents (le jeune Emilian BLANCHARD et Mrs BOIDEVEZY, BRAVARD et GLOUTON).

Après la lecture du message du président de section ainsi que de la liste des 36 jeunes hommes de la commune tombés au cours de la première guerre mondiale, de la date et du lieu de leur décès vient celle du discours du président national de l'UFAC par le jeune Loan FAUCHER. La lecture du discours du ministre délégué aux anciens combattants Kader ARIF est faite par Mr Paul FREYSSINET, adjoint au Maire.

Une gerbe est déposée au pied du monument de mémoire par Mr le Maire puis retentit la sonnerie aux morts suivie d'un instant de recueillement, de la marseillaise et du chant du départ qui marque la fin de la cérémonie sur la place de l'église.

Une visite est ensuite faite au cimetière où une minute de silence est observée devant la tombe des combattants tombés au cours des trois dernières guerres.

Un vin d'honneur offert par la municipalité et servi par des volontaires, clos cette émouvante cérémonie.

5 Décembre : Célébration de la Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Les édifices et bâtiments publics sont pavoisés aux couleurs nationales.

Au cours de l'année écoulée nous avons eu à déplorer le décès de 6 de nos adhérents :

Mrs L. COURNIL (Lascaux), J. LANGELY (Vigeois), J. VERGNE (Vigeois) et L. VIGNE (Vignols).

Mmes D. LARIVIERE (Orgnac), M. MOURY (Vigeois)

A toutes leurs familles le Président renouvelle ses plus sincères condoléances.

R. DEBEST

Président de la section Orgnac-Vigeois, secrétaire général section ACPG-CATM Corrèze

Société de chasse communale
d'Orgnac sur Vézère

L'assemblée générale ordinaire de la société de chasse communale s'est déroulée le 1^{er} Juin 2014 à la maison de la chasse à 10h30. La saison 2013-2014 s'est achevée sur un bilan très positif de 12 sangliers tués ainsi que 20 chevreuils et 12 renards.

Le bilan financier, toutes charges et investissements compris, laisse entrevoir un excédent réel, nous permettant d'entrevoir l'avenir sereinement.

La société de chasse communale tient à remercier tout les participants à leurs manifestations annuelles (casse-croute, repas du 1^{er} Mai, réveillon, concours de belote) qui ont, encore une fois, remportées un vif succès.

Cette année, la société de chasse communale a passé une convention de partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs, pour la collecte par équarrissage des déchets issus de la venaison. La Fédération s'est engagée à mettre à notre disposition un bac prévu à cet effet, avec couvercle, sur la commune de Vigeois. Elle nous facturera au prorata des déchets issus d'animaux sauvages sur la base du nombre d'attribution maximal d'animaux soumis au plan de chasse (sangliers, chevreuils).

La saison de chasse 2014-2015 a déjà bien débuté avec 7 sangliers prélevés. Trois lâchers de faisans auront lieu mais cette année il n'y aura pas de lâchers de jeunes canards colverts du fait de la non prolifération de ceux-ci. Nous rappelons que leur chasse reste interdite sur le territoire de la société communale.

Encore merci aux propriétaires nous accordant leur confiance. Le bureau et l'ensemble de ses adhérents vous présentent à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour l'année 2015.

Le président : B. Leymarie

Association de chasse « ORGNAC PROPRIETAIRES »

Assemblée générale du 13 Septembre 2014

L'assemblée générale de l'association de chasse « Orgnac Propriétaires » s'est tenue le 13 Septembre 2014 à 20 heures.

21 membres constituent l'association, 14 adhérents étaient présents, 2 excusés
A l'ordre du jour :

1- examen de l'année de chasse écoulée :

La saison de chasse 2013/2014 a été bonne dans l'ensemble...

- les colliers chevreuils ont tous été utilisés.

- de nombreux sangliers abattus.

- quatre vingt faisans de tir ont été lâchés dans la nature. Environ 25% ont été retrouvés par les chasseurs, le reste a été malheureusement victime de la maladie ou de la sauvagine. Quelques uns, souvent solitaires, ont cependant été observés au cours de l'été.

2 - compte rendu moral et financier : *la subvention communale, la vente des cartes et les manifestations festives ont permis d'obtenir des comptes tout à fait satisfaisants.*

3 - élection du nouveau bureau : *le bureau est reconduit dans son intégralité.*

4 - préparation de la saison de chasse 2014/2015 :

- faisans : 3 lâchers de 10 auront lieu au cours de l'automne 2014

- 12 Septembre

- 17 Octobre

- 12 Décembre

- colverts : la chasse du colvert sera ouverte au cours de la saison de chasse 2014-2015. Ces derniers sont peu nombreux malgré les lâchers des années précédentes. L'expérience ne semble pas satisfaisante au niveau de la commune. Il serait intéressant de connaître l'analyse de la fédération à ce sujet ?...

- les chevreuils semblent moins nombreux que les années précédentes mais seules les battues organisées confirmeront cette observation. Peut être un inventaire en fin de saison serait plus significatif que les superficies de chasse pour la délivrance des colliers ?...

- la population de sangliers semble en diminution. Les dégâts occasionnés aux cultures sont restés mineurs.

- en vue de la protection du lièvre, ce dernier est limité à une seule prise par chasseur et par jour de chasse.

Les renards nombreux et la sauvagine diverse posent problème. Les battues organisées ne parviennent pas à réduire de manière significative les populations...

5 - fixation du prix des cartes : *le prix des cartes reste fixé à 30€.*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Rappel : *la chasse étant un élément essentiel de la ruralité, le comportement des chasseurs ne doit laisser aucun doute sur leur convivialité et la protection de la nature. Il est enfin*

rappelé à ces derniers qu'ils doivent faire preuve de courtoisie avec les propriétaires et les promeneurs et de ne pas oublier de refermer les clôtures après passage.

Le président : Yves SAGNE

AMIS DE L'EGLISE SAINT MARTIAL D'ORGNAC-SUR-VEZERE (AESMOV)

Comme l'an passé, l'église a continué d'accueillir plusieurs centaines de visiteurs. Heureux de pouvoir contempler les vitraux du Père Kim en Joong, mais aussi de trouver une église **ouverte**, ils ne cessent de le noter sur le livre d'or. Une nouvelle fois, merci Yvette !

La **soirée musicale et conviviale du vendredi 8 août** a connu un vif succès, plus de 300 personnes au concert de *'Operita Trio* dans une église comble, et ceci malgré l'orage qui s'est heureusement calmé pour l'apéritif et le dîner sous les deux grands chapiteaux loués à la municipalité de Saint Jal. Je ne saurais oublier de remercier tout spécialement Jean Pierre Bernard pour sa participation décisive au dîner de cette belle soirée.

Comme tous les ans, l'association a animé les **Journées Européennes du Patrimoine** (20-21 septembre) : permanences et visites guidées, concert avec la chorale « Chante Brive ».

Par ailleurs, les bénévoles de l'association ont continué leur travaux d'entretien : nouvel encaustiquage des chaises et des bancs dont certains ont été restaurés, nouvelle couche de peinture sur les trois portes ...

Concernant les travaux à moyen et long terme, un projet de recherche de financement est en cours d'initialisation par la municipalité. Il porte sur :

- **Mise aux normes de l'installation électrique et rénovation du système d'éclairage intérieur**
- **Restauration de la voûte (couvrements)**

A court terme, la **restauration de la partie supérieure du contrefort nord** du porche occidental est à envisager assez rapidement, compte tenu des infiltrations qui affectent les murs du coin nord-ouest du clocher et de la nef

Un autre important projet est en cours d'étude par la municipalité. Il concerne **l'aménagement du centre bourg** avec en particulier les abords de l'église : gestion des eaux pluviales et accessibilité de l'édifice aux personnes à mobilité réduite. L'AESMOV est associée par la municipalité à la réflexion sur le projet.

Jean POUGET Président de l'AESMOV

DATES A RETENIR POUR 2015

1 – ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 14 mars 2015 à 14h30 *Salle de réunion de la Mairie*

Au cours de cette assemblée ouverte à tous, aura lieu le **lancement officiel de la souscription** pour le livre édité par l'association et intitulé :

**L 'église Saint Martial d'Orgnac-sur-Vézère,
Des bâtisseurs du Moyen Âge à la lumière de Kim en Joong**

Une présentation détaillée en sera faite par Jean Pouget. La sortie du livre est prévue pour la fin du premier semestre 2015.

2 – SOIREE MUSICALE ET CONVIVIALE AVEC LE CHŒUR GREGORIEN DE PARIS

Vendredi 7 août 2015

<http://eglisedorgnac.free.fr/> et <https://www.facebook.com/AESMOV>

*Le Père Kim, pour perfectionner son œuvre
a tenu à nous offrir une nouvelle version
du vitrail de la baie axiale.*

*Le 17 avril ce grand vitrail a été remplacé
par les compagnons des Ateliers Loire.*

*La chorale « Chante Brive »
En concert le 21 septembre 2014*



Familles Rurales

Avec plus de 150 familles adhérentes, ses nombreuses activités et ses services, Familles Rurales de Voutezac et sa région occupe une place importante dans notre secteur.

Des plus jeunes au plus anciens, chacun trouve dans Familles Rurales l'espace de liberté, de création, d'expression, de responsabilité et d'informations dont il a besoin pour s'épanouir en milieu rural.

Notamment sur la commune d'Orgnac sur Vézère avec,

- le rendez-vous culinaire mensuel, où une vingtaine de passionnés se retrouvent autours de deux cuisiniers, Michel et Roger pour mitonner un menu de qualité,

- les deux après-midis, une au printemps et une à l'automne, où les mordus de jardinage se rencontrent pour échanger boutures et conseils dans une ambiance plus que sympathique

- et enfin le vide-grenier, en collaboration avec le comité des fêtes, qui a lieu le premier dimanche de septembre et toujours sous un soleil radieux.

L'association remercie sincèrement Danièle GOUT, qui a assuré la présidence de juillet 2006 à juin 2014 pour sa très grande disponibilité et un dévouement inébranlable.

Un grand merci aux bénévoles, sans qui rien n'est possible.

Merci enfin à la municipalité pour son soutien sans faille.

Les membres du Conseil d'Administration de Familles Rurales vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2015.

La présidente,
Mme Emmanuelle LAPEYRE

Des bénévoles sont à votre écoute, contactez nous !

Le bureau de l'association
Président : Mme Emmanuelle LAPEYRE
Vice président : Mme Maryse SCHIRREAS
Secrétaire : Mme Florence CHIVALLARD
Treasurer : Mme Danièle CHATAINEAU

Service Repassage :
1, RUE DU CADRAN SOLAIRE
 Déjeû et retrait en libre-service
 Travail soigné et rapide
 Facturation à la pièce
 Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter E LAPEYRE au 05 55 25 54 58

Location petits matériels
 Hachoir à viande électriques
 Contact : C DUPOND 05 55 25 07 09
 Nettoyeur H&K
 Contact : F RUCHE 06 70 11 44 97
 Broyeur thermique de végétaux
 Contact : E LAPEYRE 05 55 25 54 58

Temps Festifs :
 Repas choucroute : salle des restes
 le 7 février 2015
 Guêter des Aînés : salle des restes
 le 8 mars 2015



Vous souhaitez en savoir davantage sur notre association ? Consultez notre site Internet : www.famillesrurales.org/correz



Services offerts	
Assistance aux démarches administratives	Accueil et aide aux personnes âgées
Ateliers	Ateliers de cuisine
Accueil et accompagnement	Ateliers de couture
Ateliers de cuisine	Ateliers de jardinage
Ateliers de couture	Ateliers de peinture
Ateliers de jardinage	Ateliers de musique
Ateliers de peinture	Ateliers de danse
Ateliers de musique	Ateliers de théâtre
Ateliers de danse	Ateliers de sport
Ateliers de théâtre	Ateliers de yoga
Ateliers de sport	Ateliers de méditation
Ateliers de yoga	Ateliers de Tai Chi
Ateliers de méditation	Ateliers de Qi Gong
Ateliers de Tai Chi	Ateliers de Pilates
Ateliers de Qi Gong	Ateliers de Yoga
Ateliers de Pilates	Ateliers de Tai Chi
Ateliers de Yoga	Ateliers de Qi Gong

CORREZE

Association Familles Rurales de La région de VOUTEZAC

Des activités pour tous
 2015



Familles Rurales, qu'est ce que c'est ?

Une association familiale

L'association de la région de VOUTEZAC est membre du Mouvement Familles Rurales composé de 3 500 associations en France. Comme toutes les autres associations Familles Rurales, elle a pour but de répondre aux attentes et aux besoins des familles du milieu rural. Elle les accompagne dans leur mission d'éducation et défend leurs intérêts. L'association Familles Rurales participe à l'amélioration des territoires ruraux.

Les valeurs de Familles Rurales

- Les actions de Familles Rurales se fondent sur des valeurs humaines :
- Être acteur de sa vie
 - Respecter les différences
 - Être solidaire et créer des liens
 - Accueillir et soutenir les plus fragiles
 - Participer et s'engager dans la société

Notre association

L'association de la région de VOUTEZAC compte aujourd'hui plus de 100 familles adhérentes, qui participent à une ou plusieurs activités ou bénéficient de l'une ou l'autre de ses services. Et pour qu'ils puissent fonctionner, une trentaine de bénévoles s'engagent au quotidien, épaulés par la solidarité de l'association.

L'adhésion à notre association est gratuite, tous les membres de la famille adhèrent aux activités de l'association.

Le Mouvement Familles Rurales est une association loi 1901, tenue à jour plus de 70 ans, il ne relève d'aucune responsabilité politique, confessionnelle ou catégorielle



L'association de la région de VOUTEZAC propose des activités et services pour tous les âges de la vie. N'hésitez pas à prendre contact avec les personnes référentes qui pourront vous renseigner !



Les activités proposées

<p>Apprentissage Cours de cuisine - cours de coupe pain - cours de pâtisseries Contact : M. DUPOND 05 55 25 07 09</p> <p>Jeux et loisirs Ateliers de jeux de société Contact : C. DUPOND 05 55 25 07 09</p> <p>Jeux et loisirs Ateliers de jeux de société Contact : C. DUPOND 05 55 25 07 09</p> <p>Jeux et loisirs Ateliers de jeux de société Contact : C. DUPOND 05 55 25 07 09</p> <p>Jeux et loisirs Ateliers de jeux de société Contact : C. DUPOND 05 55 25 07 09</p> <p>Jeux et loisirs Ateliers de jeux de société Contact : C. DUPOND 05 55 25 07 09</p> <p>Jeux et loisirs Ateliers de jeux de société Contact : C. DUPOND 05 55 25 07 09</p> <p>Jeux et loisirs Ateliers de jeux de société Contact : C. DUPOND 05 55 25 07 09</p> <p>Jeux et loisirs Ateliers de jeux de société Contact : C. DUPOND 05 55 25 07 09</p>	<p>Ateliers Ateliers de cuisine Ateliers de couture Ateliers de jardinage Ateliers de peinture Ateliers de musique Ateliers de danse Ateliers de théâtre Ateliers de sport Ateliers de yoga Ateliers de méditation Ateliers de Tai Chi Ateliers de Qi Gong Ateliers de Pilates</p> <p>Ateliers Ateliers de cuisine Ateliers de couture Ateliers de jardinage Ateliers de peinture Ateliers de musique Ateliers de danse Ateliers de théâtre Ateliers de sport Ateliers de yoga Ateliers de méditation Ateliers de Tai Chi Ateliers de Qi Gong Ateliers de Pilates</p> <p>Ateliers Ateliers de cuisine Ateliers de couture Ateliers de jardinage Ateliers de peinture Ateliers de musique Ateliers de danse Ateliers de théâtre Ateliers de sport Ateliers de yoga Ateliers de méditation Ateliers de Tai Chi Ateliers de Qi Gong Ateliers de Pilates</p> <p>Ateliers Ateliers de cuisine Ateliers de couture Ateliers de jardinage Ateliers de peinture Ateliers de musique Ateliers de danse Ateliers de théâtre Ateliers de sport Ateliers de yoga Ateliers de méditation Ateliers de Tai Chi Ateliers de Qi Gong Ateliers de Pilates</p> <p>Ateliers Ateliers de cuisine Ateliers de couture Ateliers de jardinage Ateliers de peinture Ateliers de musique Ateliers de danse Ateliers de théâtre Ateliers de sport Ateliers de yoga Ateliers de méditation Ateliers de Tai Chi Ateliers de Qi Gong Ateliers de Pilates</p>
--	--

Le Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise

L'année 2015 inaugurera la 4^{ème} exposition du Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise sur le thème de l'art sacré dans laquelle chacune des 46 communes sera représentée. Dans ce contexte, nous vous proposons de découvrir une présentation de l'église de Orgnac-sur-Vézère (tirée de la signalétique qui sera apposée sur le monument).

Eglise Saint-Martial

Baies-verrières ; Père Kim en Joong ; 2012-2013

En 2009, l'idée de créer un vitrail contemporain, d'abord au seul niveau de l'ancienne baie axiale, rendue à la lumière en 2008, puis sur l'ensemble des baies verrières de l'église est née d'une réflexion progressive des élus communaux, du prêtre affectataire et des membres de l'association "Les Amis de l'église Saint-Martial d'Orgnac/Vézère".

Le Père Kim en Joong, moine dominicain et artiste peintre de renommée internationale, est choisi pour créer les 11 vitraux concernés, il fut techniquement aidé par les Ateliers Loire, à Chartres. Non figuratifs, ces verres exploitent la thématique de la Lumière en offrant une explication symbolique à chaque "langue" de couleur : le rouge pour l'amour et la générosité ; le violet pour la pénitence et la noblesse ; le bleu est l'espérance et la pureté ; le jaune exalte joie et lumière ; le noir : la sobriété, la mort ; et la couleur vert pour la paix.

L'artiste a directement appliqué la peinture sur ces panneaux de verre en utilisant le grand pinceau traditionnel de la calligraphie coréenne et en employant deux types de matières : les ciments (sels métalliques pénétrant la masse du verre au cours de la cuisson), associés aux émaux (poudre vitrifiée à la cuisson).

46 communes de l'ouest de la Corrèze dont Orgnac-sur-Vézère, ont obtenu le label du ministère de la Culture et de la Communication « Pays d'art et d'histoire ». La mission liée à ce label est d'animer le patrimoine avec la mise en place de visites guidées, de visites théâtralisées, d'ateliers du patrimoine, de randonnées commentées, d'expositions thématiques, de livrets... Le public concerné est large : les locaux et les touristes, les enfants et les adultes.

Durant l'année, le Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise est intervenu à plusieurs reprises pour présenter l'église et les vitraux du Père Kim En Joong. Le 1er février, à l'occasion des journées nationales de formation de l'ANCOVART (Association Nationale des Guides Conférenciers des Villes et pays d'ART et d'histoire) près de 60 guides de France sont venus à Orgnac-sur-Vézère où ils ont été accueillis par Monsieur le Maire et l'association des « Amis de l'Eglise Saint-Martial d'Orgnac-sur-Vézère ». Le 11 mars, le Pays d'art et d'histoire a organisé son Eductour annuel. Une vingtaine de professionnels du tourisme et d'acteurs de la vie associative locale étaient présents : guide-conférenciers, agents d'accueil en Office de tourisme... Différents intervenants ont apporté des regards croisés sur l'évolution du projet : M. Marcel Dandaleix, maire d'Orgnac-sur-Vézère, le Père Nicolas Risso, Mme Catherine Combrouze-Lafaille, Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art de la Corrèze, M. Jean Pouget, président de l'association AESMOV et enfin Antoine Régullon, conseiller en arts plastiques de la DRAC du Limousin. Aussi, fin août, 25 personnes de l'association M.A.R.T.E. de Sabadel Latronquière (46) ont visité l'église. Le groupe a suivi Cyndy Dumain, guide au Pays d'art et d'histoire, qui a présenté l'architecture de l'édifice avant de parler du projet, de la demande de restauration du mobilier de l'église jusqu'à la création contemporaine. Puis elle a évoqué le travail de l'artiste en donnant des clés de compréhension sur la technique et la lecture de ces vitraux.

Vézère Ardoise



Coordonnées:

Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise
Manoir des tours, 24 rue de la grande fontaine
19240 Allasac
05.55.84.95.66 / pah@vezereardoise.fr
www.vezereardoise.fr



INSTANCE DE COORDINATION DE L'AUTONOMIE DU CANTON DE VIGEOIS



LES SERVICES PROPOSES PAR VOTRE INSTANCE

En vous acquittant d'une cotisation annuelle de 7 € vous pourrez bénéficier des services suivants :

Service mandataire : ce service s'adresse aux personnes âgées et/ou handicapées employeurs d'aide à domicile. Nous effectuons toutes les formalités relatives à l'emploi d'une aide à domicile (bulletin de salaire, URSSAF, etc...) sans être employeur. Tarif : 3 € /mois, 10 €/mois si vous êtes bénéficiaire de l'APA.

Gym équilibre : sur les communes d'Orgnac / Vézère le jeudi de 14 h à 15 h
Perpezac Le Noir le mardi de 16h30 à 17h30
Vigeois le mardi de 10h30 à 11h30

Tarif: 50€/an

Services accessibles à tous :

Le service de coordination : ce service permet d'organiser le maintien à domicile en assurant la coordination des aides à la personne, de préparer le retour à domicile après une hospitalisation.

Aide administrative : aide à la constitution de divers dossiers.

Animation : repas cantonal annuel organisé sur une commune du canton : Troche en 2014.

Semaine Alzheimer en Corrèze : cette année, le réseau COGLIM et France Alzheimer vous a proposé une pièce de théâtre interactive « Par-dessus tête » et un ciné-débat sur « l'Humanitude », l'organisation de cette manifestation a été réalisée par l'ICA en partenariat avec les EHPAD de Vigeois et Perpezac le Noir. Cette journée a rencontré un vif succès.

Atelier intergénérationnel : au cours du mois d'octobre la ludothèque met à disposition des jeux d'antan aux résidents de l'EHPAD et pour cette année aux enfants de l'école de Vigeois, dans le cadre des T.A.P. Cet atelier est ouvert à tous.

Le Point Information : ce service est accessible à tout public, il a pour but de vous informer, conseiller et orienter vers les administrations compétentes.

Mise en relation :

Téléassistance : c'est un dispositif qui permet de relier, par télé transmetteur téléphonique, une personne à une centrale d'écoute fonctionnant 24h/24. Un émetteur miniature, porté comme une montre, enclenche la liaison dès qu'il est actionné. Le transmetteur permet de dialoguer avec la centrale sans avoir besoin d'être près du téléphone. En cas d'urgence les secours sont appelés dans les 3 minutes. Un opérateur est également à l'écoute, jour et nuit, des personnes souffrant de solitude.

Portage de repas AIDAH : ce service est ouvert à toute personne de 60 ans et aux personnes handicapées. Il peut être utilisé régulièrement ou occasionnellement. Le prix de la journée alimentaire est de 9€.

Carole LEMAIRE et Chrystèle LEMOINE « personnes ressources » vous accueillent au
5 place du Champ de Foire à Vigeois.

Permanences et accueil du public sans rendez vous :

- le mardi de 14h00 à 16h00

- le jeudi de 9h00 à 12h00

Sur rendez vous les autres jours

Tél : 05.55.98.44.29 / Mail : icg.vigeois@wanadoo.fr



Relais Accueil Petite Enfance

Le RAPE (Relais Accueil Petite Enfance) est un service public et gratuit géré par la Communauté de Commune du Pays d'Uzerche en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze, la Mutualité Sociale Agricole et le Conseil Général de la Corrèze. Il regroupe les communes de Condat sur Ganaveix, Espartignac, Eyburie, Lamongerie, Masseret, Meilhards, Orgnac sur Vézère, Perpezac le Noir, Saint Ybard, Salon La Tour, Uzerche et Vigeois. C'est un lieu d'accueil, d'éveil, de rencontres, d'information et d'accompagnement.

Le relais propose aux parents :

- ✗ Une information sur les différents modes d'accueil existants
- ✗ Un accompagnement dans la recherche d'un assistant maternel
- ✗ Des informations d'ordre administratif (contrat de travail, bulletin de salaire,...)

Pour les enfants :

- ✗ Le relais est un lieu d'accueil, d'éveil et de rencontres.
- ✗ L'enfant y découvrira des activités adaptées à son âge, qu'il pourra partager avec ses parents, son assistant maternel et les autres enfants présents au relais.
- ✗ Le relais est un lieu où l'enfant pourra se confronter à des pairs abordant ainsi les notions de partage et de respect de l'autre

Le relais propose aux assistants maternels :

- ✗ Une information sur le statut d'assistant maternel et sur la réglementation en vigueur
- ✗ Des rencontres avec d'autres professionnels assistants maternels afin de rompre l'isolement
- ✗ De contribuer à la formation professionnelle par le biais de réunions thématiques
- ✗ Pour les futurs assistants maternels, le relais informe sur la procédure d'agrément

Une professionnelle de la Petite Enfance, Educatrice de Jeunes Enfants, assure l'animation du service et accueille les enfants, les parents, les assistants maternels et les personnes candidates à l'agrément.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Uzerche		Atelier 9h30-11h30		Atelier 9h30-11h30	
Vigeois	Atelier 9h30-11h30	Permanence 13h-18h	Permanence 9h-12h	Permanence 13h-17h	
Masseret					Atelier 9h-11h

Les permanences permettent l'accompagnement et le suivi des démarches administratives, sur rendez-vous.

Uzerche : Maison de l'Enfance – Les Buges – 19140 UZERCHE

Masseret : Salle polyvalente

Vigeois : rue du Tourondel

Animatrice : Hélène MAURY. Tel : 05.55.97.15.96/ ccpu.ram@orange.fr

Les permanences de l'Assistante Sociale
auront lieu sur rendez-vous à :

VIGEOIS

- le 06 janvier 2015 de 9 H 15 à 11 H 30
- le 20 janvier 2015 de 9 H 15 à 11 H 30
- le 03 février 2015 de 9 H 15 à 11 H 30
- le 17 février 2015 de 9 H 15 à 11 H 30
- le 03 mars 2015 de 9 H 15 à 11 H 30
- le 17 mars 2015 de 9 H 15 à 11 H 30

PERPEZAC LE NOIR

- le 13 janvier 2015 de 14 H 15 à 16 H 30
- le 27 janvier 2015 de 14 H 15 à 16 H 30
- le 24 février 2015 de 14 H 15 à 16 H 30
- le 10 mars 2015 de 14 H 15 à 16 H 30
- le 24 mars 2015 de 14 H 15 à 16 H 30

UZERCHE

Tous les jeudis de 9 H 15 à 12 H

**SELON LE LIEU, PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRES DU
SECRETARIAT**

DE LA M.S.D. d'UZERCHE au 05 55 73 00 14



Contre les **cambriolages**, les **bons réflexes** !



SOYEZ VIGILANTS

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, ou si vous avez perdu vos clés, changez les serrures.



Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE



N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

PROTÉGEZ LES ACCÈS



Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œillet), d'un entrobâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.



Vérifiez que les moyens de protection de votre domicile sont conformes aux conditions figurant dans votre garantie vol. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre assureur.

SOYEZ PRÉVOYANTS

Photographiez vos objets pour faciliter les recherches en cas de vol ainsi que l'indemnisation par votre assureur. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation, il mentionne les événements aux titres desquels vous êtes couverts et les mesures de protection que vous devez respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.



Vous pouvez contacter le commissariat ou la brigade de gendarmerie pour des conseils de prévention.



EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Prévenez une personne de confiance de votre absence (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites le relayer par une personne de confiance : une boîte à lettres dépourvue de pile révèle une longue absence.



Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...



Faites attention aux informations (dates de vacances, destinations, photos...) que vous publiez sur les réseaux sociaux et soyez également vigilant avec celles publiées par vos enfants.



Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie : des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements...).



Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie, protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès aux lieux.

Une fois les constatations effectuées par la gendarmerie ou la police :

- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (verrou, réparations, ...);
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix. Munissez-vous d'une pièce d'identité;
- faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés;
- déclarez le vol à votre société d'assurances, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Préparez une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705

OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08

BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES

SFR : 10 23

Orange : 0 800 100 740

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Free : 32 44

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014 A 8H 30

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Les membres du Conseil municipal se sont réunis « salle des réunions » de la mairie suite à la convocation du 13 juin 2014.

Membres présents : 9

Membres excusés : Françoise MOMMELE, Pierre PARVEAU (pouvoir donné à Marcel DANDALEIX)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 JUIN 2014

Le procès-verbal de la réunion est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DU DELEGUE ET DES SUPPLEANTS DE LA COMMUNE AU TABLEAU DES ELECTEURS SENATORIAUX

Les conseillers municipaux du département sont convoqués le vendredi 20 juin afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

En application du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend 4 conseillers municipaux (Paul FREYSSINET, Milena LOUBRIAT, Sébastien SAGNE et Pierre FAUCHER), la secrétaire du bureau est Brigitte MARSAC.

La commune d'ORGNAC SUR VEZERE doit élire un délégué titulaire et 3 délégués suppléants (commune de moins de 1000 habitants).

Le délégué et les 3 suppléants doivent être élus séparément sans débat, au scrutin secret à la majorité absolue et un 2^{ème} tour à la majorité relative si nécessaire.

Les résultats du vote ont été les suivants :

- Délégué
 - Marcel DANDALEIX : **Votants : 10** **Pour : 9** **Blanc : 1**
- Suppléants
 - Paul FREYSSINET : **Votants : 10** **Pour : 10**
 - Miléna LOUBRIAT : **Votants : 10** **Pour : 10**
 - Philippe BRAVARD : **Votants : 10** **Pour : 10**

POINTS DIVERS

Demande de location des locaux de l'ancienne mairie

Cette demande concerne un projet de création d'une pizzeria et doit être confirmée par le porteur du projet.

Reconnaissance

A la demande de François COMBY, petit fils de Paul COMBY, ancien maire et dont la démarche est partagée par la famille, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable à la dénomination de la salle des Fombiarden « salle Paul COMBY ».

La cérémonie serait couplée avec la remise de la médaille d'honneur régionale départementale et communale à Jean-Pierre GLOUTON en reconnaissance de ses années de mandat municipal.

Réception de travaux du château d'eau

Elle aura lieu le 24 juin à 11 heures

Usage du photocopieur de la mairie

Chaque association peut prétendre au même droit de tirage dans la limite naturellement raisonnable avec l'obligation actuelle d'enregistrer le nombre de photocopies.

Tournée du boulanger

La tournée du boulanger d'OBJAT devrait être reprise par le boulanger de VOUTEZAC. Des contacts sont en cours.

La séance est levée à 9h30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 AOÛT 2014

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Les membres du Conseil municipal se sont réunis « salle de réunion » de la mairie suite à la convocation du 24 juillet 2014.

Membres présents : 10

Excusée : Brigitte MARSAC (pouvoir donné à Françoise MOMMELE)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 JUIN 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX DU CHATEAU D'EAU

La réception des travaux a eu lieu le 24 juin 2014. Le montant des travaux a été respecté. Le poste d'aspiration (défense incendie), pour lequel nous avons reçu la subvention, a été réceptionné par le Service départemental d'incendie et de Secours (SDIS). Les factures ont été réglées

CONVENTION DE DEFENSE INCENDIE

Une convention a été signée entre la mairie et le GAEC Villeneuve pour la défense incendie du village de MASMALET avec l'aide du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

JURES D'ASSISE

Deux électeurs ont été tirés au sort : Emilie REBIERE et Daniel BORNES.

BOULANGER

Le boulanger de VOUTEZAC assure les tournées en remplacement du boulanger d'Objat. Les jours et lieux de passage sont affichés à la mairie.

ALIENATION DE CHEMIN

Conformément à la législation en cours l'acte de vente du chemin rural AP n°311 d'une contenance de 3 a 11 ca a été signé entre Pierre FAURIE et la commune.

PRESCRIPTION QUADRIENNALE

Le versement de la subvention de 28 000€ du Conseil général de la Corrèze concernant l'indemnisation des propriétaires des terrains et des travaux de protection des captages est frappé de prescription. Suite à la rencontre de M. le maire avec M. BONNET, président du Conseil général et Mme DELORS, conseillère générale du canton, un courrier a été envoyé pour faire état du problème qui sera examiné par la commission permanente du Conseil général dès le mois de septembre.

CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

La voirie communale comprend les voies communales et les chemins ruraux.

Il existe un tableau qui remonte à 1963 faisant état de la longueur de cette voirie, ce qui sert de calcul pour l'attribution des subventions.

La Direction départementale des territoires (D.D.T) a établi un nouveau tableau de classement rectificatif des longueurs et largeur moyenne des voies communales à caractère de chemin, de place publique et de chemins ruraux. Le Conseil municipal devra se prononcer sur les modifications éventuelles qui seront rapportées par une commission composée de Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Nathalie MATHIEU et Philippe BRAVARD.

TRAVAUX DE LA VOIRIE

Les travaux sur les routes de la COURTINE, du MALCHETIF et du POTEAU ont été exécutés avec un petit dépassement financier (H.T. 27012.00 € contre H.T. 25906.00 € soit plus H.T. 1106.00 €)

Une requête de prise en charge d'une portion de voirie donnant accès à la voie communale du MALCHETIF a été rejetée par le Conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents (vote à bulletin secret). Il y a lieu de préciser que pareille situation n'est pas un cas isolé.

Au-delà des éléments bien argumentés et apportés par le plaignant la non figuration de cette portion de route sur le cadastre et le tableau de classement explique la position du Conseil municipal qui a agi avec le même souci d'équité et d'égalité de traitement pour tous.

REMISE DE MEDAILLE ET DENOMINATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le 24 janvier 2015, lors de la cérémonie des vœux, auront lieu la remise de médaille d'honneur régionale, départementale et communale à Jean-Pierre GLOUTON et la dénomination de la salle polyvalente en salle Paul COMBY.

A 17h, après l'accueil des invités et le mot du maire, la médaille de vermeil (30 ans) sera remise à Jean-Pierre GLOUTON (le dossier est en cours de préparation) ensuite il sera dévoilé la plaque nommant la salle en présence des petits-enfants Comby qui en ont fait la demande. La soirée se poursuivra avec le déroulement habituel.

ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE

Plusieurs véhicules ont été visionnés ; un choix sera fait rapidement.

CONTRAT TERRITORIAL D'AMENAGEMENT (C.T.A.) - AMENAGEMENT DU BOURG

En s'appuyant sur le nouveau dispositif d'accompagnement contractuel du Conseil général (Contrat Territorial d'Aménagement) la commune prépare un dossier d'aménagement et de développement du bourg.

- Rénovation de l'ancien presbytère.
- Déplacement des toilettes
- Déplacement du transformateur EDF.
- Aménagement de la combe située en contrebas de la place de l'église.

Dans cette perspective 2 rencontres sont déjà prévues, l'une avec Corrèze ingénierie (Conseil général) et l'autre avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

Un prochain contact sera pris avec le bureau d'études ayant en charge l'enfouissement de la ligne électrique traversant le bourg (ATLANTIQUE ALPES ingénierie).

DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE

La loi fait obligation d'un diagnostic d'accessibilité aux établissements recevant du public. Ce diagnostic doit être confié à un bureau d'études qui sera retenu après consultations.

Les communes de VIGEOIS, PERPEZAC LE NOIR et ORGNAC pourraient choisir ensemble ce bureau d'études, le diagnostic être rendu fin 2014. La participation financière sera établie au prorata du nombre d'habitants.

LOYER IMPAYE

Dans un contexte de loyers toujours partiellement impayés, après l'effacement d'une dette, le Conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour le non renouvellement du bail au 31/07/2015.

Cette clause figure dans le bail écrit signé le 31 juillet 2009 et son application sera signifiée à l'intéressée dès début septembre 2014.

ARRETE RELATIF A LA CIRCULATION ET A LA DIVAGATION DES CHIENS

Face à une recrudescence ces dernières semaines de plaintes et d'accidents (morsures) inhérentes à une circulation non maîtrisée de chiens, un arrêté municipal a été pris dans l'intérêt de la sécurité publique. La brigade de gendarmerie de LUBERSAC en est informée.

POINTS DIVERS

Sécurité routière

Par délibération du Conseil municipal est désigné référent à la Sécurité routière Philippe BRAVARD.

Stagiaire

Christian BOUTOT est officiellement stagiaire (agent technique territorial de 2^{ème} classe).

Subvention aire de jeu du stade

La commune a été dotée par le Conseil général d'une subvention de 1 000 € pour la rénovation de l'aire de jeu du stade.

Office de tourisme communauté de communes des 3A

La commune est sollicitée pour couvrir le déficit de l'Office de Tourisme de la Communauté de communes des 3A.

Lotissement du Poteau

La promotion du lotissement sera reconduite au Salon de l'Habitat de Tulle en septembre.

Tour du Limousin

La commune est sollicitée pour l'encadrement du passage du tour du limousin cycliste le 19 août. André GOLFIER en assurera la mise en œuvre.

Comice agricole 2014

Il est rappelé que le Comice agricole aura lieu le 9 août à PERPEZAC LE NOIR.

La séance est levée à 22h 30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 SEPTEMBRE 2014

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Les membres du Conseil municipal se sont réunis « salle de réunion » de la mairie suite à la convocation du 2 septembre 2014.

Membres présents : 8

Excusés : Brigitte MARSAC, Françoise MOMMELE, Sébastien SAGNE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 AOUT 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

CONTRAT TERRITORIAL D'AMENAGEMENT (C.T.A.) – AMENAGEMENT DU BOURG

Le programme du Contrat territorial d'aménagement évoqué à la dernière séance du Conseil municipal est validé par le Conseil municipal et doit être adressé au Conseil général pour le 10 septembre 2014.

Les principales opérations sont les suivantes :

- Rénovation de l'ancien presbytère : un cabinet privé a remis un premier devis et une estimation du montant du coût des travaux sera faite dans les prochaines semaines par CORREZE INGENIERIE (Agence départementale d'assistance aux communes).
- Déplacement des sanitaires pour mise en conformité. Les sanitaires seront déplacés à l'arrière de l'ancienne forge dans l'ancienne étable avec une ouverture donnant sur la place de l'église (coût estimé à 30 000 €).
- Suppression du transformateur actuel et proposition de construction d'un nouveau à la même place suite à une réunion avec ERDF ; cela implique une convention avec le propriétaire riverain, concernant une bande de terrain de 1,5m x3m et la construction d'un mur de soutènement. En attente de la réponse de ce dernier. Le coût est estimé à 5 000€.
- Travaux de l'église :
 - o Mise aux normes de l'électricité et éclairage du mobilier, réfection de la voute : coût estimé à 20 000€.
- Aménagement de « la combe en contre bas du bourg » : Corrèze Ingénierie et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement(CAUE) travaillent de concert pour une approche globale de l'aménagement de l'espace du bourg et la réalisation d'un éventuel parking. Le cahier des charges serait établi par le CAUE.

Le coût global du C.T.A est estimé à 170 000€ ; la commission environnement et cadre de vie du conseil municipal sera partie prenante de ce projet et la population sera consultée.

DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Sont concernés la salle polyvalente, la salle du troisième âge, la mairie, l'église, le stade, et la salle de l'ancienne forge.

Une délibération est prise au sujet du groupement des communes d'Orgnac, Vigeois et Perpezac le Noir dont le maire, Francis Chalard, prend la présidence pour établir le diagnostic des travaux à réaliser. La Direction Départementale des Territoires accompagne cette démarche.

DESTINATION DE LA SALLE DE CLASSE DESAFECTEE

La rénovation de la classe désaffectée permettrait la mise en place d'une salle d'informatique et d'une bibliothèque qui souffre actuellement du manque de place et de fonctionnalité. Le Conseil général, a un plan de développement de la lecture et des bibliothèques qui pourrait aider financièrement cette réalisation ; un dossier de demande de subvention va être rempli.

CREATION D'UN SITE INTERNET

La création d'un site internet de la commune comportera les étapes suivantes :

- La dénomination du site
- La recherche d'un concepteur (architecte) pour créer un site le plus lisible et attractif possible.
- La recherche d'un hébergeur
- La définition des conditions générales d'utilisation (2 administrateurs : Sandrine FAUREL et Miléna LOUBRIAT).

Le Conseil général sera contacté pour qu'il nous accompagne dans cette démarche.

EQUIPEMENT EN MATERIEL

Un point sera fait avec les employés municipaux pour établir une conduite d'entretien du matériel pour éviter les désagréments occasionnés cet été par les pannes successives.

L'achat de plusieurs appareils est envisagé (souffleur, groupe électrogène, etc.) ainsi que la mise en place d'un atelier de réparations courantes.

Un inventaire de tous les matériels sera établi.

QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs délibérations ont été prises :

- La prise en charge du déficit de l'Office de Tourisme de la Communauté de communes de 3A pour un montant de 900 €.
- Le reversement de 300€ au Comice agricole de Vigeois qui a eu lieu l'année dernière à Orgnac ; le Conseil général avait attribué une subvention de 750€ à la commune.
- Le versement de l'indemnité de Mme CHANCY, trésorière.
- La mise en place d'un nouveau panneau de signalisation pour le lotissement du Poteau.
- L'arrêté concernant la divagation des chiens pris le 7 août 2014 sera communiqué à la population par voie de presse et postale.

Le passage du Tour du Limousin le 19 août s'est bien déroulé, ainsi que le concert et le repas organisés le 8 août par l'AESMOV et le vide-grenier préparé par Familles rurales et le Comité des fêtes le 7 septembre.

Les enfants de Mme ALBIER Yvonne décédée le 14 juin ont fait don à la commune d'une collection de livres ; une lettre de remerciements leur a été adressée.

Les 2 agents techniques partent en formation à Tulle les 6 et 7 octobre pour l'utilisation des produits phytosanitaires.

Le 2 octobre à 14h une réunion aura lieu à la mairie pour le classement de la voirie. Des conseillers désignés lors de la précédente réunion du conseil municipal, la secrétaire et le personnel technique y participeront.

Une modification réglementaire du plan de prévention du risque naturel d'inondation (PPRI) du bassin de la Vézère a été envoyée par le Préfet afin de permettre la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le secteur de l'agglomération de Brive. Ce projet de modification sera mis à disposition du public par affichage du 13 octobre au 13 novembre 2014.

La Croix Rouge a pris contact avec la mairie pour faire part d'un projet concernant la distribution de colis alimentaires à des foyers en difficulté ; ils souhaiteraient aussi avoir un local disponible pour stocker ces denrées. Ils reprendront contact ultérieurement une fois leur projet finalisé.

La séance est levée à 22h30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 NOVEMBRE 2014

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie suite à la convocation du 24 octobre 2014

Secrétaire de séance Milena LOUBRIAT

Membres présents : 10

Excusé : Sébastien SAGNE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DE LA REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS SUR LES FAITS MAJEURS DEPUIS LE 8 SEPTEMBRE

- CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS D'UZERCHE (CCPU)

Le 15 septembre la C.C.P.U. a débattu entre autre de :

- la compétence assainissement non collectif : elle sera confiée à un agent de la Communauté de communes.

- la compétence urbanisme : les communes ayant un plan local d'urbanisme (PLU) doivent instruire leurs dossiers (4 pour la communauté). Jusqu'en 2017 l'Etat continue à soutenir l'instruction pour les communes n'ayant pas de plan d'urbanisme. Les 2/3 des communes, si elles représentent 25% de la population, doivent être favorables à cette proposition. Le 20 novembre une commission doit étudier l'éventuelle embauche d'un technicien.

- EQUIPEMENT D'ASSAINISSEMENT DES LOCAUX DU STADE

Les travaux de mise aux normes ont été effectués et bénéficient de la subvention d'Adour-Garonne ; le montant des travaux s'élève à 9 028,80 € T.T.C (il reste 5 528,80 € à charge de la commune).

- REUNION DES MAIRES DU CANTON DE VIGEOIS

Le 24 octobre a eu lieu à la salle polyvalente des Fombiardes la réunion cantonale en présence du Sous-préfet, du président du Conseil Général, de la conseillère générale, des 6 maires du canton, de la Direction départementale des territoires, et autres représentants de l'état. Les maires ont présenté le bilan des travaux effectués en 2014 et leurs projets à venir. Le problème de la couverture numérique du territoire a été évoqué (il y aura une réunion le 5/11/2014 à Tulle).

CONTRAT TERRITORIAL D'AMENAGEMENT (CTA)

M. le maire et le 2^{ème} adjoint ont rencontré les services du Conseil général (pôle aménagement du territoire). Il est fait une distinction entre les bâtiments et les aménagements de surface.

- Les bâtiments :

a) L'église : Madame le conservateur des antiquités et objets d'art de la Corrèze, responsable au bureau du patrimoine au Conseil général sera régulièrement sollicitée sur le projet de mise aux normes électriques et la réfection de la voute. Ce projet est naturellement conduit en partenariat avec l'Association des Amis de l'Eglise Saint-Martial d'Ornac sur Vézère.

b) Le logement du presbytère : la rénovation n'est pratiquement pas subventionnable. L'estimation faite par Corrèze Ingénierie (agence départementale d'assistance pour réaliser ou faire réaliser des études et leurs travaux) se monte à 80 000 €.

- Les aménagements de surface

a) Enfouissement des lignes électriques : le transformateur sera placé sur la route du cimetière (travaux prévus en juin/septembre 2015).

b) Déplacement des W.C. dans les bâtiments à l'arrière de la forge

d) Récupération des eaux pluviales de l'église

Le 14/11 Corrèze Ingénierie viendra faire un diagnostic qui sera un complément aux suggestions faites par le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Corrèze.

CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

M. le maire présente à l'assemblée une carte, établie par les services de la Direction Départementale des Territoires, faisant ressortir l'état actuel de la voirie, comprenant les créations et les aliénations intervenues depuis le 3 mars 1963, date du dernier classement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le classement qui se résume de la façon suivante :

- Voies communales à caractère de chemin : 21 600m.
- Voies communales à caractère de rues : 610m.
soit un total de voies communales de 22 210m.
- Place publique : 4180m²
- Chemins ruraux : 46 189m.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SIRTOM)

Le nouveau calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères doit entrer en vigueur en 2015. Le calcul se fait sur la base de la taxe foncière de la propriété bâtie à laquelle s'ajoute une part incitative. Chaque commune devrait décider du taux de la part incitative (de 10 à 45%). Le Conseil municipal considère que ce mode de calcul est difficilement acceptable, pour autant il se prononce pour un taux de 10 % dès lors qu'il y aurait obligation de se prononcer sur un taux.

ACHAT DE MATERIELS

Après étude des différents devis, le conseil accepte les achats suivants :

- Meuleuse, perceuse-visseuse, compresseur pour un montant de 571,09 € HT. à la Sari Pompadour Distribution
- Nettoyeur haute pression, groupe électrogène pour un montant de 1 585 € HT. aux Ets. Bordas
- Aspirateur pour un montant de 216,58 € HT. aux Ets. Spinassou KENY

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Eau : augmentation du prix de 5% soit :

1m³ : 1,08 € Abonnement : 64 € Frais : 1,50 €

En cas d'absence de comptage la facturation sera calculée sur la moyenne des 3 années précédentes.

Compteur d'eau : 600€ (compteur + coffre + tranchée et tuyaux 10 m). Au-delà des 10m la charge revient au demandeur.

Cimetière : pas d'augmentation

Salle polyvalente : augmentation de 3% (pas de changement pour le tarif du chauffage, allongement de la période jusqu'au 15 mai).

Sont considérés habitants de la commune les personnes payant des impôts à la commune.

Location terrain de M. Glouton : voir les taux des baux ruraux.

LOTISSEMENT

Territoire 19 (association qui peut promouvoir la vente des lots) demande une participation de 5 000€ plus un pourcentage sur les ventes. Le conseil municipal s'oppose à cette proposition.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)

Des informations sur l'article qui paraîtra dans le prochain bulletin municipal et sur l'organisation du repas de fin d'année des aînés, le 30 novembre, sont portées à la connaissance du Conseil municipal.

RECENSEMENT

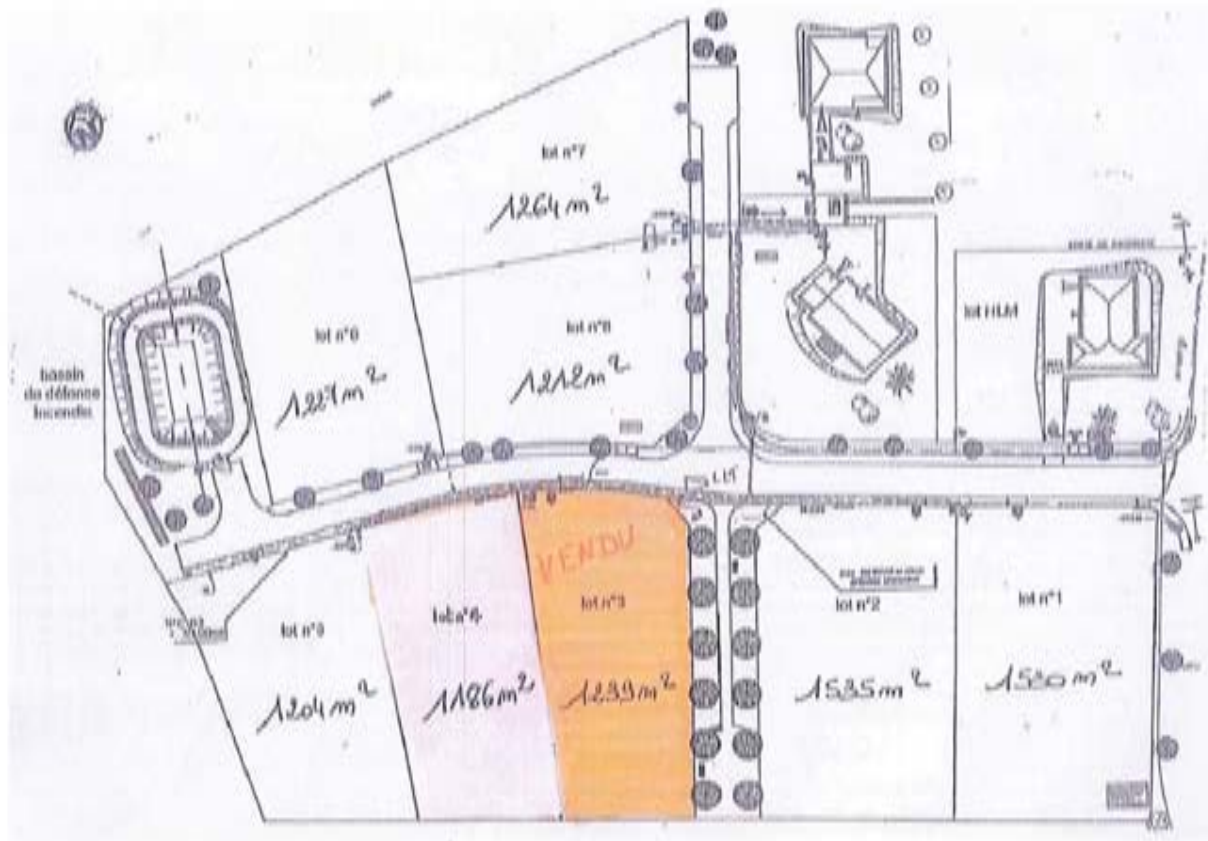
Une délibération est prise à l'unanimité concernant la rémunération de l'agent recenseur : 863€ nets + frais kilométriques.

La prochaine réunion aura lieu le 11 décembre à 20h30.

La séance est levée à 23h30.

ORGNAC-SUR-VEZERE

LOTISSEMENT DU POTEAU

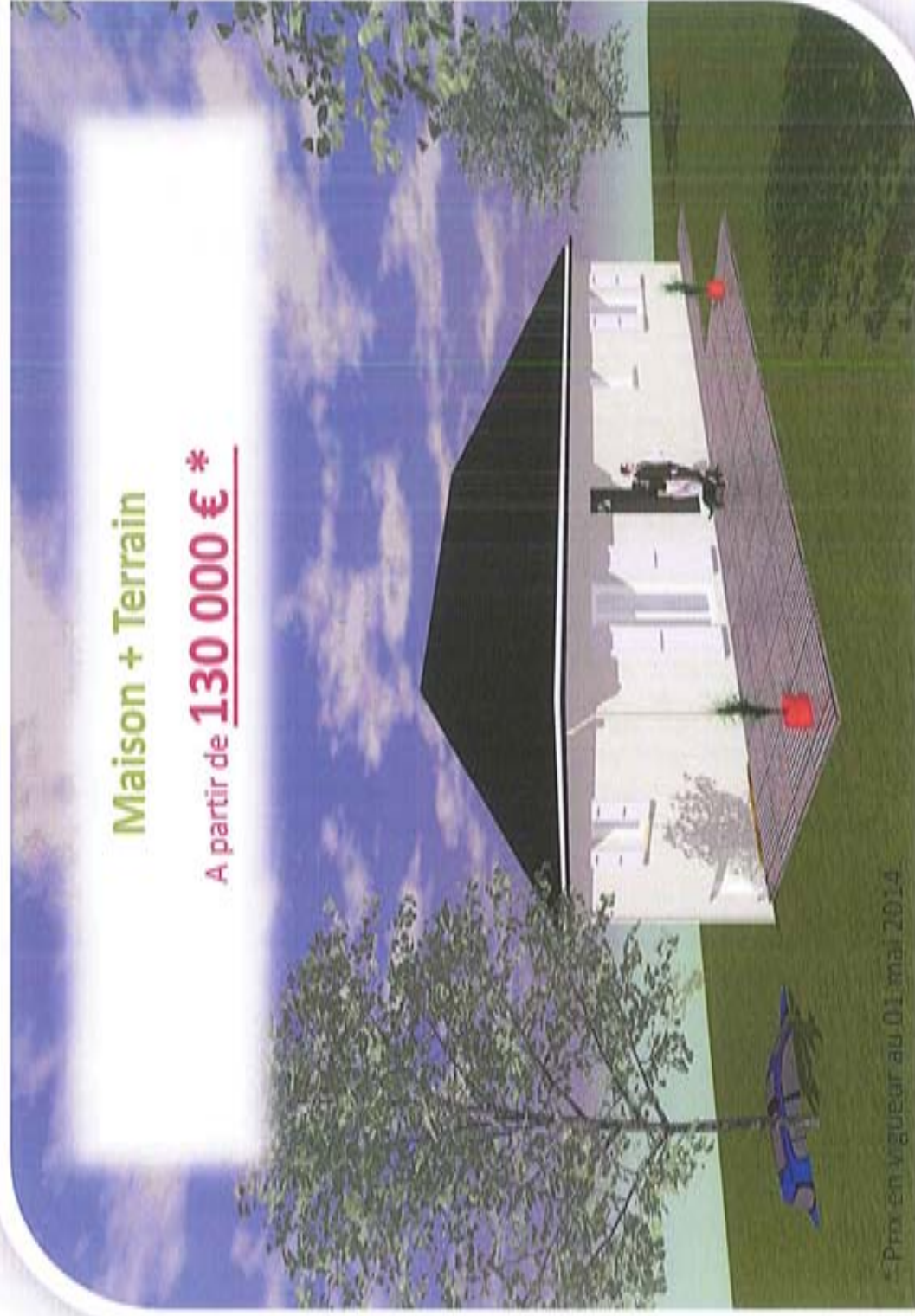


Lots Disponibles		
N° lot	Superficie	Prix
1	1530 m ²	14 841,00 €
2	1535 m ²	14 889,50 €
3	1239 m ²	VENDU
4	1186 m ²	11 504,20 €
5	1204 m ²	11 678,80 €
6	1227 m ²	11 901,90 €
7	1264 m ²	12 260,80 €
8	1212 m ²	11 756,40 €

ORGNAC-SUR-VEZERE - « Au Poteau » - 1200 m²

Maison + Terrain

A partir de **130 000 € ***



*Prix en vigueur au 01 mai 2014

Caractéristiques :

- Sur Sous-sol
- Pompe à Chaleur
- Cuisine ouverte
- 3 Ch
- 1 SdB
- 1 WC
- 81 m²**
- 1 Garage
- 93 m²**

COREB
construction rénovation

www.coreb19.fr
contact@coreb19.fr

Tel : 05 55 86 10 10
Fax : 05 55 88 14 15

4 avenue Pierre Sépard - 19100 Brive-la-Gaillarde